



FÉDÉRATION EURO-MÉDITERRANÉENNE CONTRE LES DISPARITIONS FORCÉES  
EURO-MEDITERRANEAN FEDERATION AGAINST ENFORCED DISAPPEARANCES

# DEVOIR DE VÉRITÉ

L'ANTHROPOLOGIE MÉDICO-LÉGALE, AU  
SERVICE DE LA JUSTICE TRANSITIONNELLE



# DUTY OF TRUTH

FORENSIC ANTHROPOLOGY AS A  
TOOL FOR TRANSITIONAL JUSTICE

Edition numéro 15  
2022



# DEVOIR DE VÉRITÉ

## DEVOIR DE VÉRITÉ

Devoir de vérité est le magazine semestriel de la FEMED. À travers les activités de l'organisation, les actualités des associations membres et partenaires, et les articles dédiés aux professionnels du domaine de la défense des droits de l'Homme, nous revenons sur les enjeux liés à la lutte contre les disparitions forcées dans la région Euro-Méditerranéenne.

Cette quinzième édition est consacrée à l'anthropologie médico-légale, à ses principes et à ses limites. Pour connaître le sort des personnes disparues, il est nécessaire de mener une investigation scientifique afin d'identifier la personne concernée et d'établir la vérité. Par conséquent, les lecteurs pourront en apprendre davantage sur les méthodes médico-légales en feuilletant les pages de la revue. De plus, cette quinzième édition marque l'inauguration d'une toute nouvelle section, La parole aux victimes, qui consiste pour l'équipe de la FEMED à s'entretenir avec des familles et discuter de leurs périples, relatifs à la quête de vérité universelle.

## FÉDÉRATION EURO-MÉDITERRANÉENNE CONTRE LES DISPARITIONS FORCÉES (FEMED)

**Adresse** : 77 bis rue Robespierre – 93100 Montreuil, France

**Téléphone** : + 33 9 53 36 81 14

**Courriel** : secretariat.femed@disparitions-euromed.org

**Site internet** : [www.disparitions-euromed.org](http://www.disparitions-euromed.org)

**Facebook** : [www.facebook.com/disparitions.euromed](https://www.facebook.com/disparitions.euromed)

**Twitter** : <https://twitter.com/Femedonline>

**Instagram** : <https://www.instagram.com/femedonline>

## ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO

Nassera Dutour, Rachid El Manouzi, Thoufekar Dib, Jeanne Solal, Cassandra Eser, Juliette Rémond Tiedrez, Hamdane Ahamada

## DIRECTRICE DE LA PUBLICATION

Nassera Dutour, Présidente de la FEMED

## RÉDACTEUR EN CHEF

Thoufekar Dib, Assistant de Programme et Chargé de Formation

## CONCEPTION GRAPHIQUE

Jeanne Solal, Coordinatrice du Secrétariat

# SOMMAIRE

## EDITORIAL

L'anthropologie médico-légale : entre la collecte de données et la découverte de l'identité, une quête de vérité 1

## LA PAROLE AUX EXPERTS

Paul Emanovsky, Le rôle de l'anthropologie médico-légale dans la défense de l'État de droit 3

Mercedes Salado, L'Équipe Argentine d'Anthropologie Médico-Légale : un patrimoine scientifique inestimable 6

## LES ACTIVITÉS DE LA FEMED

Étude sur les besoins des familles 8

Séminaire « Regards croisés sur la Mémoire » 9

« Por Esos Ojos » avec María Esther Gatti de Islas 9

Rassemblement à Stalingrad à la mémoire des disparus 10

Conférence sur l'anthropologie médico-légale 11

Débat militant entre les familles de disparus d'Algérie et du Maroc 12

## LA PAROLE AUX VICTIMES

Fadwa Mahmoud, un militantisme en quête de vérité 13

Nassera Dutour, mère de toutes les batailles 15

## DES NOUVELLES DE NOS ASSOCIATIONS MEMBRES

TRUTH NOW : un activisme au-delà des frontières de la ligne verte 17

Le Comité de coordination des familles de disparus : un organisme allié du peuple marocain 19

Le CFDA : un mouvement muable fidèle à des valeurs intemporelles 21

Djazairouna : une association au carrefour de la mémoire, du féminisme et de la déradicalisation 22

# EDITORIAL

## QU'APPORTENT LES OUTILS POUR L'ÉTABLISSEMENT DE LA VÉRITÉ EN ABSENCE DE VOLONTÉ POLITIQUE ?

Le système de gouvernance mondiale, composée d'institutions internationales qui ont comme objectif la promotion du droit international et le respect des droits de l'Homme, et articulé par un ensemble de pays porteurs d'intérêts divers et variés, a ses faiblesses. Il existe une variété d'instruments sur lesquels les familles de disparus pourraient s'appuyer afin de connaître le sort de la personne victime d'une disparition forcée. Cependant, les pays concernés cherchent à faire table rase du passé en passant outre à leurs obligations internationales, en promulguant et en imposant des lois qui sont souvent des lois d'amnistie.

Comme l'a dit Brad Adams, membre de Human Rights Watch, *«Même lorsque les tribunaux font preuve de bonne volonté et formulent des conclusions à l'encontre de la police, de l'armée ou autres, il n'existe pas de solution efficace quand les autorités refusent de collaborer»*. C'est la raison pour laquelle la FEMED, dans sa stratégie de recherche, de renforcement associatif et de plaider, tente de trouver des solutions qui permettraient à ces pays de répondre aux besoins de vérité et de justice, pierre angulaire des familles de disparus contre les disparitions forcées.

L'anthropologie médico-légale au service de la justice transitionnelle est le titre de la conférence internationale organisée par la FEMED les 30 et 31 octobre 2021. Dans le cadre de sa stratégie de

*EDITORIAL DE NASSERA DUTOUR,  
PRÉSIDENTE DE LA FEMED.*

lutte pour la Vérité, la FEMED s'est longuement penchée sur les mécanismes de justice transitionnelle, un concept qui comprend donc un total de quatre « piliers essentiels » qui sont le droit à la vérité, le droit à la justice, le droit à la réparation ainsi que des garanties de non-répétition. Ces quatre piliers regroupent à leur tour d'autres mécanismes qui pourraient amener des mesures d'apaisement à une société dévastée par des années de conflit. De façon plus spécifique, les mécanismes de justice transitionnelle ont pour objectifs de reconnaître officiellement que les droits des victimes ont été violés, de rechercher la vérité

**«MÊME LORSQUE LES TRIBUNAUX FONT PREUVE DE BONNE VOLONTÉ ET FORMULENT DES CONCLUSIONS À L'ENCONTRE DE LA POLICE, DE L'ARMÉE OU AUTRES, IL N'EXISTE PAS DE SOLUTION EFFICACE QUAND LES AUTORITÉS REFUSENT DE COLLABORER»**

et préserver la mémoire, rendre justice aux victimes, réparer les préjudices subis, réprimer les crimes commis et punir leurs auteurs ainsi que prévenir la commission de nouveaux crimes. La

médecine légale quant à elle peut constituer une série de preuves scientifiques permettant de juger les personnes responsables de violations des droits de l'Homme et renforcer ainsi un processus de justice transitionnelle.

L'anthropologie médico-légale est une science qui consiste à collecter des composants de restes humains afin d'analyser les moindres détails relatifs à une enquête. De ce fait, l'anthropologie médico-légale, un concept au boulevard de la science et de la justice, joue un rôle décisif dans la quête de vérité.

Pour mener à bien ces pratiques, l'anthropologue médico-légal se rend donc sur les scènes de crime pour effectuer des missions d'investigation. L'anthropologie médico-légale a permis à maintes reprises de juger des individus grâce à la collecte de données scientifiques.

On pourrait parler d'Hissène Habré, par exemple, homme politique ayant dirigé le Tchad de 1982 à 1990, avant de fuir au Sénégal à la suite du renversement de son régime. Son gouvernement de parti unique a été marqué par de graves violations des droits de l'Homme, notamment à l'encontre de différents groupes ethniques, telles que des arrestations collectives et des meurtres de masse. En novembre 2010, la Cour de Justice de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEEAO) a jugé qu'Hissène Habré devait être jugé par le biais d'une procédure spéciale. Deux ans après, en 2012, le Sénégal et l'Union africaine ont signé un accord instituant une cour spéciale, intégrée au système judiciaire sénégalais, appelée les « Chambres extraordinaires africaines » (CEA). Le 30 mai 2016, les CEA condamnent Hissène Habré à l'emprisonnement à vie. Il a été reconnu coupable de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre. Les preuves présentées pendant le jugement ont été fournies par l'Équipe Argentinienne d'Anthropologie Médico-Légale qui a assisté et participé au procès.

## **«L'ANTHROPOLOGIE MÉDICO-LÉGALE A PERMIS À MANTES REPRISES DE JUGER DES INDIVIDUS GRÂCE À LA COLLECTE DE DONNÉES SCIENTIFIQUES.»**



*Conférence du 31 octobre organisée par la FEMED, à Paris, portant sur l'anthropologie médico-légale au service de la justice transitionnelle*

# LA PAROLE AUX EXPERTS

## LE RÔLE DE L'ANTHROPOLOGIE MÉDICO-LÉGALE DANS LA DÉFENSE DE L'ÉTAT DE DROIT.

*Paul Emanovsky est Chef de la Division d'Anthropologie et d'Archéologie, et Co-Coordinateur du Département de Science et de Technologie, la Commission Internationale pour les personnes disparues, La Haye, Pays-Bas.*

L'anthropologie médico-légale est l'application de la méthode et de la théorie anthropologiques (particulièrement liées à la récupération et à l'analyse des restes humains) dans le contexte de procédures judiciaires qui couvrent une variété de mécanismes et de scénarios concernant le domaine de la justice. Lors du Forum de Paris sur la Paix en 2018, la Commission internationale des personnes disparues (ICMP) a présenté huit principes qui reflètent un consensus mondial émergent, en lien avec la manière d'aborder la question des personnes disparues.

Les Principes de Paris amplifient les principes clés de la Déclaration sur le rôle de l'État dans le traitement de la question des personnes disparues à la suite d'un conflit armé et de violations des droits de l'homme (« Declaration on the Role of the State in Addressing the Issue of Persons Missing as a Consequence of Armed Conflict and Human Rights Abuse »), un document rédigé sous les auspices de la ICMP et signé par les chefs de quatre pays des Balkans occidentaux en août 2014.

### Les Principes de Paris mettent en évidence les concepts suivants :

#### LA RESPONSABILITÉ DES ÉTATS

Les États sont responsables d'assurer le maintien d'une paix durable, d'une éventuelle mise en place de mesures de réconciliation et de cohésion sociale. De plus, déterminer le sort des personnes disparues ou des personnes victimes de disparitions forcées et protéger les personnes contre le phénomène de la disparition forcée sont des éléments essentiels dans la poursuite de cet objectif.

#### LES DROITS SUBSTANTIELS

Le droit à la vie et à la dignité humaine, le droit à ne pas être soumis à la torture ou à des traitements cruels, le droit à la vie privée et familiale, et le droit d'être reconnu en tant que personne devant la loi sont tous invoqués lorsqu'une personne disparaît ou lorsqu'elle est victime d'une disparition forcée.

#### LES CAPACITÉS

Les enquêtes ne sont crédibles que si elles permettent d'établir les faits. En effet, les capacités adéquates ne peuvent être assurées de manière ad hoc ou par philanthropie : elles nécessitent des efforts officiels et soutenus, ainsi qu'une provision permanente de soutien.

#### LA COOPÉRATION

La question des personnes disparues ne connaît pas de frontières : elle a une dimension internationale. La coopération entre les États et avec les institutions internationales est un élément indispensable pour rendre des comptes aux personnes concernées.

## LES DROITS PROCÉDURAUX

Ces droits n'ont de sens que si les violations et les abus font l'objet d'une enquête. Les personnes disparues ou celles qui sont victimes de disparitions forcées ont droit à la protection de la loi; leurs proches ont également droit à une enquête efficace.

## LA VÉRITÉ

Le droit à la vérité implique que les circonstances des disparitions soient connues, notamment en établissant la cause et la manière du décès dans les cas où la personne disparue est décédée.

## LA JUSTICE

L'activité criminelle est à l'origine de la grande majorité des disparitions. Le système judiciaire doit alors mener les efforts nécessaires pour enquêter sur les disparitions et poursuivre les responsables.

De plus, les familles des victimes peuvent connaître le sort de leurs proches et les criminels peuvent être tenus responsables. Dans la dernière partie du processus d'investigation, la gestion de données est un élément crucial : une attention méticuleuse doit être accordée à la documentation et à la chaîne de traçabilité, si jamais les preuves recueillies doivent être présentées au tribunal.

Tout ce que l'anthropologue légiste fait doit pouvoir faire l'objet d'une analyse rigoureuse qui est une partie nécessaire des procédures judiciaires. Toute interprétation des faits doit être scientifiquement fondée de manière à ce qu'elle puisse être valide si jamais elle est contestée. Enfin, chaque élément du processus doit être communiqué avec clarté à toutes les parties prenantes.

Pendant 25 ans, la ICMP a coordonné les efforts menés par les gouvernements des Balkans occidentaux pour tenir compte de la disparition de 40,000 personnes disparues dans les années quatre-vingt-dix. Cet effort a permis d'identifier environ 75% des personnes disparues, y compris 7,000 des 8,000 hommes et enfants qui ont été tués lors du massacre de Srebrenica. Les travaux réalisés par le ICMP ont été largement utilisés pour poursuivre les criminels de guerre au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) et au sein des tribunaux nationaux, et les experts ICMP ont témoigné lors de plusieurs procès.

Le traitement d'un lieu qui relève d'un intérêt médico-légal est, par nature, difficile : les preuves peuvent facilement être détruites au cours de la récupération. La documentation de la fouille est donc essentielle car celle-ci garantit le traçage des faits.

## L'ÉTAT DE DROIT

Les échecs liés au domaine de l'État de droit sont la conséquence du phénomène des disparitions et des disparitions forcées. Par conséquent, toutes les mesures visant à résoudre ce problème doivent veiller au respect de l'État de droit et promouvoir la primauté du droit.

## CHACUN DES PRINCIPES ÉNONCÉS RELÈVE D'UN TRAVAIL MÉDICO-LÉGAL ET D'UNE PROCÉDURE JUDICIAIRE.

Les anthropologues légistes s'en tiennent aux faits et collectent les données, en les interprétant et en les utilisant comme base pour fournir des avis d'experts. Dans le contexte des disparitions, l'anthropologie médico-légale est un élément qui fait partie d'un large processus grâce auquel la personne disparue peut être localisée et identifiée.



Le processus médico-légal doit être soigneusement documenté à travers l'usage de vidéos, de photos, de croquis et d'autres moyens. Cette documentation doit être réalisée selon une norme précise grâce à laquelle un expert technique pourrait reconstituer les faits, interpréter l'affaire et arriver à la conclusion originelle. Il est aussi important que ces informations soient communiquées de manière efficace et transparente aux membres de la famille, aux tribunaux, aux agents œuvrant au sein de mécanismes de justice et enfin, au grand public.

De toute évidence, il est important de documenter les restes humains et les preuves associées telles que les effets personnels, les ligatures, les bandeaux, les projectiles et ainsi de suite. Cependant, il ne faut pas négliger la nécessité de relever les preuves éphémères qui peuvent, au premier abord, paraître anodins comme l'acte même de creuser une tombe. Les marques d'outils laissées lors du creusement d'une tombe permettent d'associer un outil, et donc, son propriétaire, à l'acte lui-même. Cette méthode s'applique également aux actes de génocide et autres crimes commis à grande échelle. Par exemple, en Bosnie-Herzégovine, dans une fosse commune appelée Liplje 2, les marques laissées par une excavatrice ont servi à corroborer des récits différents relatifs à d'autres enquêtes et ont contribué à la condamnation de l'un des commanditaires du massacre de Srebrenica, Radislav Krstić.



**« IL EST AUSSI IMPORTANT QUE CES INFORMATIONS SOIENT COMMUNIQUÉES DE MANIÈRE EFFICACE ET TRANSPARENTE AUX MEMBRES DE LA FAMILLE, AUX TRIBUNAUX, AUX AGENTS ŒUVRANT AU SEIN DE MÉCANISMES DE JUSTICE ET ENFIN, AU GRAND PUBLIC »**

À petite échelle (pour les situations concernant des cas individuels de personnes disparues, les décès accidentels ou les enquêtes sur les homicides) et à grande échelle (guerres, génocides, crimes organisés et autres), le travail des anthropologues légistes s'effectue dans de multiples contextes et apporte une contribution essentielle au processus judiciaire.

Image montrant les marques d'outils (sillons marqués par des flèches rouges) créées par les dents d'une excavatrice qui ont laissé des empreintes dans le sol (premier plan, centre) et les murs d'une fosse commune excavée.

La sauvegarde des preuves éphémères associées à un lieu relevant d'un intérêt médico-légal est une méthode importante qui permet le traitement et la préservation des données en vue de leur utilisation dans divers mécanismes de justice.

## L'ÉQUIPE ARGENTINE D'ANTHROPOLOGIE MÉDICO-LÉGALE : UN PATRIMOINE SCIENTIFIQUE INESTIMABLE

*Mercedes Salado est coordinatrice médico-légale et membre de l'Équipe Argentine d'Anthropologie Médico-Légale.*

Lors d'un entretien avec Mercedes Salado, coordinatrice médico-légale et membre de l'Équipe Argentine d'Anthropologie Médico-Légale basée en Argentine, la FEMED a eu l'occasion d'aborder l'interrelation existant entre le domaine de l'anthropologie médico-légale et le phénomène des disparitions forcées. La discussion a porté sur les principes directeurs d'une enquête médico-légale. Entre les années soixante et soixante-dix, une atmosphère d'impunité régnait en Amérique latine, résultant de conflits internes et de répression émanant de régimes autoritaires. Cette situation était donc favorable à de nombreuses violations des droits de l'Homme et à des crimes contre l'humanité dont des pratiques répressives telles que la torture, le kidnapping, la détention illégale ou encore l'exécution extrajudiciaire de la part de gouvernements distincts, de groupes armés et autres milices. Par conséquent, un mouvement en quête de vérité est né en Argentine, composé de victimes, de leurs familles et d'associations humanitaires. Dans ce contexte-là, l'Équipe Argentine d'Anthropologie Médico-Légale fut créée en 1986 avec comme objectif d'assister le peuple argentin en localisant et en identifiant les restes humains de personnes défuntes, disparues pendant l'ère dictatoriale.

En premier lieu, il est important de mettre en place des organes de suivi indépendants, portés par des équipes compétentes en matière d'anthropologie médico-légale, qui ne se contentent pas seulement de répliquer les normes de recherche locales mais qui font appel à des principes scientifiques interna-

tionaux. Souvent, les experts médico-légaux manquent d'expertise et de savoir-faire quant à la collecte et à l'analyse de restes humains dans un état de décomposition avancé. Il est donc primordial de créer des mécanismes légaux chargés de mener à bien des recherches archéologiques dans des fosses communes ciblées et par des organismes non-étatiques, ce qui garantira la transparence des investigations dans un sens plus large. Dans un contexte d'actes de violence massive, on pourrait suggérer de renforcer les capacités de l'État en complétant ses infrastructures par des tribunaux spéciaux qui ont comme objectif de poursuivre les auteurs de crimes. Parmi les exemples de tribunaux spéciaux figurent Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) et le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR).

Deuxièmement, pour effectuer une enquête anthropologique sans tomber dans le piège des conceptions erronées et autres mythes, il faut une approche multidisciplinaire. En d'autres termes, on ne devrait pas seulement appliquer des normes scientifiques à des cas précis mais aussi prendre en compte les variables psychologiques, historiques et sociologiques qui exercent une influence sur les résultats. La première erreur la plus fréquente dans le domaine de l'anthropologie médico-légale est de penser que la récupération et l'identification des corps sont toujours possibles et que la science est infaillible. La deuxième erreur est d'enquêter sans disposer des connaissances requises, relatives au contexte politique, culturel et religieux. Enfin, la troisième erreur est de mener une investigation sans tenir compte de l'activité humaine et de la variabilité naturelle.

Troisièmement, les organisations médico-légales doivent développer des stratégies méthodologiques impliquant l'utilisation de techniques d'enquête archéologiques et plus précisément, la juxtaposition de données relatives aux inspections ante-mortem (AM) et post-mortem (PM) permettant l'identification du corps étudié. D'une part, les lésions post-mortem font l'objet d'une enquête relative aux causes de la mort, menée après le décès de la personne. D'autre part, une enquête parallèle est menée, concernant cette fois-ci l'interprétation des événements survenus avant la mort du défunt et l'analyse des lésions ante-mortem. Additionnellement, une base de données qui inclut les profils génétiques des restes osseux et des échantillons de référence relatifs aux proches des victimes doit être mise en place. Un système d'archivage digital contenant des outils d'analyse et d'évaluation adéquats permet aux experts médico-légaux d'avoir une vue d'ensemble des différents cas étudiés.

L'Équipe Argentine d'Anthropologie Médico-Légale mène un travail acharné pour répondre aux besoins des familles et faire avancer leur quête de vérité. Elle déploie également des groupes de spécialistes médico-légaux en Afrique, en Asie du Sud-Est et au Moyen-Orient, afin de former les experts locaux. Les mécanismes de justice transitionnelle jouent un rôle important dans la transition harmonieuse des sociétés entre un environnement répressif et un environnement de paix. Mettre fin aux violations des droits de l'Homme, et notamment aux disparitions forcées, nécessite l'implication d'experts qui utilisent une variété de méthodes et de procédures émanant de différentes disciplines.



*Photo du Musée Malvinas e Islas del Pacifico Sur. L'équipe argentine d'anthropologie médico-légale a permis l'identification des soldats enterrés dans les îles Malvinas.*

# LES ACTIVITÉS DE LA FEMED

## ETUDE DE LA FEMED SUR LES BESOINS DES FAMILLES

En 2021, la FEMED a réalisé une étude sur les besoins et les droits des familles de disparus dans sept pays de la région Euro-Méditerranéenne. Les pays concernés sont le Maroc, l'Algérie, la Libye, l'Égypte, le Liban, la Syrie et l'Irak. Les principaux objectifs de cette étude pour la FEMED sont divers et variés.

Premièrement, l'étude avait pour objectif d'identifier les besoins et priorités des familles de disparus par pays, tout en ayant une vue d'ensemble des réponses à ces besoins dans chacun des contextes étudiés. Deuxièmement, l'étude fournit à la FEMED une ligne de base pour le suivi des développements futurs dans la lutte contre les disparitions forcées dans les sept pays.

Troisièmement, le but est aussi d'établir un état des lieux sur des sujets que la FEMED aimerait mieux documenter. Parmi ces sujets, il y a les tombes classées X et les charniers, sans oublier les capacités de chaque pays à réaliser des exhumations et des identifications en se basant sur des méthodes scientifiques.

Et enfin, l'étude a permis de réunir les informations qui permettront à la FEMED de faire des choix ciblés sur ses propres rôles (suivi régional, plaidoyer, renforcement de ses membres) et de se doter des capacités requises pour les mettre en œuvre. Malgré les difficultés rencontrées sur le terrain, cette étude a contribué à la réflexion stratégique de la FEMED qui, désormais, se donne pour mission de mettre en place un suivi développemental dans chacun des pays étudiés.



## SÉMINAIRE « REGARDS CROISÉS SUR LA MÉMOIRE »

La FEMED vous présente sa conférence

**REGARDS CROISÉS**  
SUR LA  
**MÉMOIRE**

*Tunisie, Maroc, Algérie & Argentine*



**SAMEDI 26 JUIN 2021**      **14H-18H**  
SUR ZOOM

[HTTPS://ZOOM.US/J/99878912816](https://zoom.us/j/99878912816)

En 2021, la FEMED a réalisé une étude sur les besoins et les droits des familles de disparus dans sept pays de la région Euro-Méditerranéenne. Les pays concernés sont le Maroc, l'Algérie, la Libye, l'Égypte, le Liban, la Syrie et l'Irak. Les principaux objectifs de cette étude pour la FEMED sont divers et variés.

Premièrement, l'étude avait pour objectif d'identifier les besoins et priorités des familles de disparus par pays, tout en ayant une vue d'ensemble des réponses à ces besoins dans chacun des contextes étudiés. Deuxièmement, l'étude fournit à la FEMED une ligne de base pour le suivi des développements futurs dans la lutte contre les disparitions forcées dans les sept pays.

Il s'agissait également de faire prendre conscience au public le rôle essentiel que jouent la promo-

tion et la préservation de la mémoire, afin d'éviter l'éventuelle répétition de crimes commis par le passé. Par ailleurs, le séminaire a permis le renforcement des liens de la FEMED avec ses partenaires grâce à des échanges interculturels et inter-associatifs. Pour finir, on notera la participation d'une équipe pluridisciplinaire dont Karima Direche, historienne et directrice de recherche au CNRS, Amar Mohand Amer, Directeur de la Division Socio-anthropologie de l'histoire et de la mémoire, Adnane Bouchaid, avocat à la Cour d'Alger et président de l'association SOMOUD, Messaoud Romdhani, membre du réseau Euro-Med ou encore, Lorena Battistiol, responsable au sein de Sitos y Espacios de la Memoria.

### « POR ESOS OJOS » AVEC MARÍA ESTHER GATTI DE ISLAS

À l'occasion de la Journée internationale des victimes de disparition forcée, le Collectif des familles de disparus de Paris, dont fait partie la FEMED, a organisé, le 3 septembre 2021, une projection-débat au Centre International de la Culture Populaire de Paris (CICP). Le documentaire « Por esos ojos » (« Pour ces yeux-là ») de Gonzalo Arijón et Virginia Martínez traite de l'histoire de Mariana Zaffaroni, détenue à Buenos Aires en 1976 à l'âge de 18 mois, avec ses deux parents, militants uruguayens disparus depuis, et surtout de la lutte infatigable de María Esther Gatti de Is-



las pour retrouver sa petite fille Mariana, dont s'était approprié un couple proche des répresseurs. La projection du documentaire a été suivie de témoignages et d'interventions, dont celle du réalisateur du documentaire et d'Emmanuelle Decaux, ex-président du Comité des Nations Unies contre les disparitions forcées.

## RASSEMBLEMENT À STALINGRAD À LA MÉMOIRE DES DISPARUS



Toujours dans le cadre de la Journée internationale des victimes de disparition forcée, un évènement commémoratif et d'échange a été organisé le 4 septembre 2021 par le Collectif des associations luttant contre les disparitions forcées. Celui-ci comprend la FEMED, le CFDA, ainsi que d'autres organismes internationaux tels que le Collectif Paris Ayotzinapa, l'Association Française d'Amitié et de Solidarité avec les Peuples d'Afrique (AFASPA) ou encore l'Association des Parents et Amis de Disparus au

Maroc (APADM). Le rassemblement s'est tenu Place Stalingrad où des tentes ont été déployées pour accueillir des expositions photos retraçant le parcours des familles venant d'Afrique, du Moyen-Orient et d'Amérique latine. En parallèle des documentaires ont été projeté, avec une prise de parole entre chaque projection, permettant ainsi à des familles et à d'anciens prisonniers politiques de partager leur expérience et leur vécu.

## CONFÉRENCE SUR L'ANTHROPOLOGIE MÉDICO-LÉGALE



Les 30 et 31 Octobre 2021, la FEMED a organisé à Paris une conférence internationale sur « L'Anthropologie Médico-Légale au service de la Justice Transitionnelle » qui a réuni, d'une part, des experts de la justice transitionnelle et de l'anthropologie médico-légale et, d'autre part, les représentants des associations membres de la FEMED. Parmi les invités figuraient des personnalités de reconnaissance prestigieuse telles que Mercedes Salado, membre de l'Equipe Argentinne d'Anthropologie Médico-Légale, ou encore Sandra Sostaric, coordinatrice médico-légale au sein de la Commission internationale des personnes disparues (ICMP). L'objectif principal de la conférence était de contribuer au transfert de connaissances et d'expertise concernant deux sous-sujets interdépendants : la justice transitionnelle et l'identification des personnes disparues par le biais de l'anthropologie médico-légale. De plus, les assistants de recherche de la FEMED, déployés en Algérie, en Égypte, en Irak, au Liban, en Libye, au Maroc et en Syrie, ont tour à tour présenté leurs travaux de recherche effectués dans la région Euro-Méditerranéenne. Enfin, les échanges ont également porté sur les besoins des familles et sur les expériences propres à chaque pays par rapport à la recherche de vérité, de justice et de réparation, toujours en lien avec l'anthropologie médico-légale et- la justice transitionnelle.

## DÉBAT MILITANT ENTRE LES FAMILLES DE DISPARUS D'ALGÉRIE ET DU MAROC

Le 11 décembre 2021, un débat a été organisé entre les familles de disparus algériennes et marocaines, et diffusé en direct via les plateformes Internet de Horra Press. Ce débat en ligne animé par Mezziane Abane et Lila Mokri, deux journalistes algériens a regroupé des personnalités connues dans le milieu des disparitions forcées telles que

Nassera Dutour et Rachid El Manouzi.

Chaque participant a témoigné de son parcours et celui de son association. Les participants ont également abordé leur combat pour retrouver leurs proches et leur lutte commune contre la négligence administrative et, plus précisément, le mépris émanant des institutions publiques.



Aujourd'hui, grâce aux nouvelles technologies, il est possible de réunir à distance, et en temps réel, des victimes situées dans des pays différents afin de leur donner la parole. Ce type de débat a une valeur cathartique et pourrait être défini comme « un échange de mémoires » à travers lequel les familles parviennent à convertir leur poids émotionnel en une force nouvelle.



# LA PAROLE AUX VICTIMES

## FADWA MAHMOUD, UN MILITANTISME EN QUÊTE DE VÉRITÉ

*Fadwa Mahmoud est une militante des droits de l'Homme qui défend la cause des personnes victimes de disparitions forcées en Syrie. Suite à l'arrestation de son mari et de son fils par les services de renseignements syriens en 2012, Fadwa décide de créer un mouvement militant en 2017 appelé « Families for Freedom » regroupant des familles de disparus et dont l'objectif est de connaître le sort des victimes.*



*Manifestation de Families for Freedom, Berlin, 2017. Fadwa Mahmoud est au premier rang, 2e à partir de la gauche.*

Tout a commencé en 2012, soit un an après le début de la guerre civile en Syrie. Le mari de Fadwa, Monsieur Abdel-Aziz Al Khayyer, ainsi que son fils Maher, sont tous les deux arrêtés et détenus par les services de renseignement militaires de la Syrie, communément appelé les mukhabarat, à l'aéroport de Damas. Malgré son rôle de fédérateur, il est perçu par le régime comme étant une menace. Il était membre du Comité de coordination qui a pour but d'unifier les différentes factions opposantes du pays. Son rôle consistait également à rédiger des communiqués et des rapports de principes relatifs à la non-violence et contre l'intervention étrangère en Syrie. Il entretenait des échanges avec des représentants de pays occidentaux et non occidentaux. Sa stratégie était d'essayer de convaincre les principaux alliés du gouvernement de Bashar Al Assad de revenir sur leurs positions et d'exercer une influence sur celui-ci afin qu'il arrête sa campagne de bombarde-

ments à l'égard des zones contrôlées par l'opposition. D'après Fadwa Mahmoud, le régime syrien a toujours craint ce qu'elle appelle « la parole libre », définie comme étant l'ensemble des actions menées par les dissidents en faveur des droits humains. Selon elle, le phénomène des disparitions forcées va durer dans le temps à cause de divers facteurs qui contribuent au maintien d'une situation anarchique. Premièrement, les instances et les pays présents dans la région du Moyen-Orient utilisent le concept des droits de l'Homme comme prétexte pour poursuivre leurs intérêts idéologiques et géopolitiques. D'une part, la Ligue arabe qui est une organisation régionale à statut d'observateur auprès des Nations unies, a échoué dans la défense des Syriens malgré tout ce qu'elle a pu

faire en matière de sanctions économiques à l'encontre du gouvernement Bashar Al Assad. D'autre part, les pays qui étaient supposément les alliés des opposants comme l'Arabie Saoudite, le Qatar et la Turquie se sont servis de leur lutte contre le régime pour étendre leur influence dans la région. Les pays de la péninsule arabique ont financé des milices armées présentes en Syrie avec pour seul objectif d'exporter le wahhabisme, un courant islamique dont les valeurs sont identiques à celles instaurées au sein de leurs sociétés.

La Turquie, quant à elle, sous prétexte de vouloir apporter de l'aide humanitaire aux Syriens se trouvant près de sa frontière, a lancé des opérations militaires dans le nord de la Syrie. Aujourd'hui, elle occupe les zones qui étaient jadis

**«Le régime syrien a toujours craint ce qu'elle appelle « la parole libre », définie comme étant l'ensemble des actions menées par les dissidents en faveur des droits humains».**

tenues par les indépendantistes kurdes de peur que ceux-ci mettent en place un futur État appelé Kurdistan, perçu par la Turquie comme une menace pour sa sécurité nationale. Deuxièmement, les disparitions forcées sont com-

mises par des acteurs nationaux qui commettent des actions de vengeance contre le camp adverse. D'une part, les milices opposantes armées font disparaître les partisans du régime et demandent aux familles de ceux-ci de leur verser une somme d'argent en échange de leur libération. D'autre part, les chabiha, qui sont des gangs mafieux dirigés par la famille de Bashar Al Assad, enlèvent des opposants en demandant de l'argent également.

La situation chaotique analysée ci-dessus a laissé place à un environnement d'impunité où règne la loi du plus fort, permettant ainsi le maintien et la répétition des disparitions forcées. Avec son mouvement militant, Fadwa Mahmoud prône la défense de son peuple et espère pouvoir apporter de l'aide à chaque Syrien et à chaque Syrienne,

quelle que soit son opinion politique. L'une des dernières victoires du mouvement a été de mener une action de plaidoyer devant le Conseil de Sécurité en Syrie. Au fil des années, la cause de la justice et de la vérité, qui faisait battre son cœur de mère et d'épouse, s'est transformée en une cause nationale et militante qui consiste à venir en aide à toutes les familles de disparus.

## NASSERA DUTOUR, MÈRE DE TOUTES LES BATAILLES

***Nassera Dutour est présidente de la FEMED et du Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie (CFDA), association membre de la FEMED.***

Le 30 janvier 2022 marque le vingt-cinquième anniversaire de la disparition d'Amine, le fils de Nassera Dutour, figure emblématique de la lutte contre les disparitions forcées et présidente de la FEMED et du CFDA. Cet article est l'occasion pour nous de revenir sur la chronologie de ces événements ayant marqué la vie de Mme Dutour, et d'en apprendre davantage sur son combat exemplaire et sa force d'esprit qui se transmet désormais de génération en génération. En janvier 1997, Amine Amrouche, jeune homme algérien de vingt et un ans, disparaît sans laisser de trace. Il était apprenti dans une entreprise spécialisée dans la sculpture sur bois. Après plusieurs tentatives de demandes de visas qui ont toutes été refusées, celui-ci décida de prendre sa vie en main jusqu'à ce qu'il puisse rejoindre sa mère en France.

L'appel qu'a reçu Nassera à la suite de la disparition de son fils a bouleversé toute sa vie. Le 30 janvier 1997, le téléphone sonna. « Amine a disparu », lui dit son frère. Elle voulut prendre le premier vol pour se rendre en Algérie mais son frère tenta de la rassurer en lui demandant de rester en France pour l'instant et qu'il essaierait de le retrouver. Une semaine plus tard,

il n'y avait toujours pas de nouvelles d'Amine. Ne pouvant plus tenir, Nassera se rendit en Algérie.

Dès son arrivée, elle se dirigea au commissariat de police pour connaître les résultats de la plainte qui avait été déposée par sa famille. Mais les policiers lui indiquèrent que le dossier d'Amine était perdu et qu'ils avaient besoin de documents administratifs tels que l'acte de naissance ou encore des photos supplémentaires. Au début, Nassera pensait qu'Amine avait été arrêté car il n'avait pas effectué son service militaire. Elle s'est donc rendue bureau de recrutement pour le service militaire. Après avoir consulté le dossier, il lui a été dit qu'Amine n'était pas déclaré comme insoumis. En parallèle à la « procédure d'investigation » menée par la police nationale, Nassera entama une recherche



indépendante aux côtés de sa famille en faisant la tournée des commissariats, des gendarmeries, des casernes, des morgues et des hôpitaux. Elle avait appris pendant ses recherches que la date à laquelle Amine a disparu coïncide avec une période pendant laquelle il y a eu une vague d'arrestations à la suite d'un attentat commis contre le préfet d'Alger. Dans ce contexte de guerre civile opposant les forces gouvernementales aux combattants islamistes rattachés au Front islamique du salut (FIS), l'État avait instauré un état d'urgence, dotant les institutions publiques d'une compétence territoriale leur permettant de déporter tout suspect vers des lieux de détention mystérieux et éloignés.

Au cours de son périple, Nasser fut orientée, par différentes personnes, vers diverses structures. D'une part, elle se rendit à la caserne Châteauneuf, qui est très réputée pour ses méthodes de torture, pour rencontrer un individu proche du commissaire. Cependant, après une rencontre, l'homme en question s'est volatilisé. D'autre part, elle prit contact avec ses anciens camarades syndicalistes avec lesquels elle a entretenu une relation professionnelle et amicale lorsqu'elle vivait en Algérie. Grâce à eux, elle a pu être mise en contact avec le frère d'un commandant de l'armée. Celui-ci lui promit de retrouver son fils. Une semaine plus tard, cette même personne la rassura. « Nous avons localisé ton fils. D'ici l'Aïd, il viendra frapper à ta porte ». L'Aïd passa et les jours aussi. Toujours rien. Lorsque Nasser revit la personne en question, celui-ci prit la fuite.

Les embûches face auxquelles Nasser fut confrontée tout au long de son parcours de recherche pour retrouver son fils, reflètent la politique des autorités algériennes de brouiller les pistes afin que les disparus ne soient pas retrouvés. Par ailleurs, elle fit face à une société complètement déshu-

manisée où la torture était devenue banale, et à des individus dont le discours dépassait l'entendement. Cela lui causa des crises d'angoisse et sa santé mentale détériora au fil des jours. Comme pour Amine, on ne lui avait pas accordé de visa français, jusqu'au jour où elle obtint le numéro de téléphone d'une professionnelle rattachée au ministère des affaires étrangères de Nantes. Après un accueil téléphonique d'une froideur extrême, Nasser menaça de se suicider en dénonçant la négligence de la France dans cette affaire. Elle finit donc par obtenir le visa pour Amine et rentra en France six mois plus tard. Une fois remise de ces périodes d'extrême tourmente, elle décida de se relever et de mener une lutte acharnée pour retrouver toute personne disparue en Algérie et dans le monde.

Elle prit contact avec d'autres familles de disparus afin de mutualiser leurs efforts dans leur quête de vérité et de justice. Elle fonda deux organismes dédiés à la lutte contre les disparitions forcées. D'une part, le CFDA, créé en 1998, a comme objectif de faire la lumière sur le sort des disparus, d'orienter leurs familles dans leurs démarches administratives et juridiques, de sensibiliser l'opinion publique nationale et internationale, de former et d'informer, et enfin, d'apporter une assistance aux victimes sous toutes ses formes. D'autre part, la FEMED, créée en 2007, prône la fin des disparitions forcées dans la région Euro-Méditerranéenne à travers le renforcement des capacités de ses associations membres, des actions de plaidoyer et de sensibilisation, et de formations légales à destination des familles de disparus. La sagesse et la détermination de Nasser, qui se transmettent aujourd'hui de génération en génération grâce au maintien des organismes qu'elle dirige, sont pour nous, personnes ordinaires et autres professionnels, une source d'inspiration. Le prénom « Nasser » provient de la racine *رصد* qui signifie « victoire » en arabe. Par conséquent, face aux aléas de la vie, Nasser, mère de toutes les batailles, ne peut en sortir que plus forte et victorieuse.

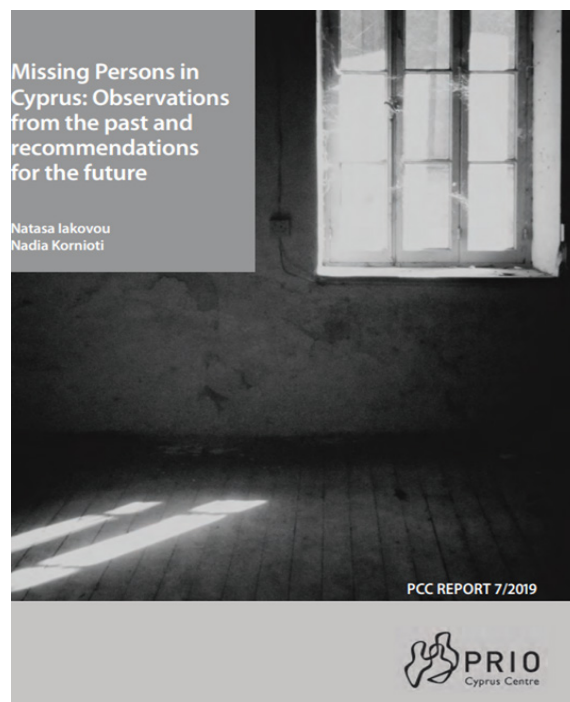
# DES NOUVELLES DE NOS ASSOCIATIONS MEMBRES

## TRUTH NOW : UN ACTIVISME AU-DELÀ DES FRONTIÈRES DE LIGNE VERTE

TRUTH NOW est une organisation non-gouvernementale qui a été fondée en 2007 par un groupe d'avocats à Chypre. L'ONG a comme objectif de déterminer le sort des personnes disparues pendant les conflits intercommunautaires entre les Chypriotes grecs et les Chypriotes turcs des années soixante et soixante-dix, qui ont éclaté à la suite de l'invasion turque de 1974.

Afin de situer les événements dans leur contexte, pour les lecteurs qui ne sont pas familiers avec le conflit chypriote, l'île de Chypre a obtenu son indépendance en se battant contre les Britanniques en 1960, à la suite d'une lutte armée menée par l'Organisation nationale des combattants chypriotes.

Par la suite, une constitution a été adoptée, créant ainsi un système de partage de pouvoir entre les Chypriotes grecs et les Chypriotes turcs. Cependant, les deux partis sont malgré tout restés attachés à leurs identités ethniques car aucun mécanisme n'avait été mis en place pour favoriser l'émergence d'une identité nationale et commune. En 1974, l'armée grecque organise un coup d'État contre Makarios III et le remplace par le nationaliste pro-Énosis, Nikos Sampson. L'Énosis désigne le mouvement mené par les communautés grecques vivant hors de Grèce et prônant l'incorporation des régions qu'elles habitent à l'État grec. Percevant le coup d'État comme une tentative de la Grèce d'incorporer l'île, la Turquie lance une invasion militaire pour défendre le ter-



ritoire détenu par la minorité turcophone.

Ces événements ont donné naissance à une vague d'atrocités en matière de droits de l'Homme, perpétrées par les deux camps. Par conséquent, l'île a été divisée en deux parties, avec deux gouvernements et une ligne verte contrôlée par les Nations Unies. Jusqu'à aujourd'hui, des problèmes persistent. Malgré la création de mécanismes légaux dédiés, le manque de coopération entre les deux camps a ralenti le processus lié à l'inauguration d'une ère relative à la justice transitionnelle.

Dans ce contexte-là, TRUTH NOW vise à mener un travail visant à documenter les violations des droits de l'Homme, notamment les cas de disparitions forcées. Les membres de l'organisation défendent les familles et leur droit de vérité, notamment leur besoin de réparation et la garantie de non-répétition. Ils interviennent souvent devant le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe pour présenter une série de recommandations. La dernière intervention concernait l'affaire Varnava, qui fait référence à la disparition de neuf ressortissants chypriotes et qui dénonce le rôle de la Turquie dans les violations qui ont été commises. Mais le plus important est la publication d'un rapport intitulé « Personnes disparues à Chypre : observations du passé et recommandations pour le futur ». L'objectif ultime de cette étude est d'explorer les développements passés et actuels concernant la question des personnes disparues à Chypre. Elle se concentre sur les racines des problèmes entourant ce sujet, sur la mémoire historique émergente et sur le traumatisme et la méfiance qui en découlent.

Enfin, et surtout, Natasa Iakovou et Nadia Kornioti, les auteurs du rapport, cherchent à développer des recommandations pour une politique cohérente et durable visant à établir la vérité vis-à-vis des personnes disparues à Chypre.

Tout d'abord, il apparaît qu'il n'existe actuellement aucune structure efficace pour garantir le droit de vérité des citoyens et le devoir de mémoire de l'État. De plus, les autorités compétentes ne semblent pas disposées à coopérer à cet effet. Les deux camps qui divisent l'île choisissent de divul-

guer et de partager les informations qui répondent le mieux à leurs propres intérêts. Pour défier les narratives dominantes, principalement véhiculées par la propagande politique, le rapport conseille à tous les camps et aux autorités concernées de s'unir afin de créer un système d'archivage transparent et accessible.

Deuxièmement, il est noté que le Comité des personnes disparues, un organe d'enquête chargé de retrouver la trace des personnes disparues et créé par une décision conjointe des représentants des deux communautés en 1981, s'avère être inefficace. Cet organe ne mène pas d'enquêtes pertinentes, n'établit pas les causes du décès, n'attribue pas de responsabilité et ne bénéficie pas d'un accès intégral à travers toute l'île. Le rapport recommande que le travail du Comité des personnes disparues soit soutenu et complété par d'autres mécanismes, chacun doté d'un mandat clair dont les objectifs doivent être prédéterminés et précis. En outre, étant donné que les enquêtes sur les personnes disparues des Chypriotes grecs sont menées par les autorités chypriotes turques et que les enquêtes sur les personnes disparues des Chypriotes turcs sont effectuées par les autorités chypriotes grecques, les auteurs du rapport appellent à la création d'un organe d'enquête indépendant. Pour conclure, on pourrait dire que TRUTH NOW est une organisation militante qui ne vise pas seulement à apporter un changement par le biais de l'organisation de discours, de séminaires, de conférences et de campagnes d'information. Elle veille également au respect des principes du droit international et contribue au développement de mécanismes de justice transitionnelle par le biais de la publication de rapports de recherche et d'interventions effectuées devant des organes internationaux prônant la défense des droits de l'Homme. Nous espérons que les missions et les activités entreprises par TRUTH NOW apporteront, un jour, la paix, la stabilité et la prospérité à Chypre. Parvenir à des accords politiques qui visent à respecter les droits de l'Homme et les intérêts étatiques est un engagement à long terme. Le défi de tout défenseur des droits de l'Homme est de parvenir à mettre en place une feuille de route qui vise à établir des mécanismes de justice transitionnelle où toutes les vérités sont prises en compte.

Troisièmement, pour s'assurer que les victimes bénéficient d'un droit de réparation, le rapport recommande que les familles, les membres de la société civile et les autorités officielles s'engagent dans un dialogue constructif, ce qui générera une demande de responsabilité vis-à-vis des actions et inactions des gouvernements précédents. En ce qui concerne le devoir de mémoire, il convient de faire pression sur les parties concernées pour qu'elles reconnaissent formellement leurs responsabilités à travers des déclarations officielles et des excuses publiques afin de restaurer la dignité des victimes.

Enfin, le rapport affirme que les deux populations de Chypre ont longtemps cherché à dévier de leur histoire commune. Par conséquent, le souvenir des violences passées peut être une source de haine et de sentiments de vengeance. Pour remédier à cette situation, il est recommandé que le système éducatif des deux côtés de la ligne verte aborde la question de l'histoire à travers une stratégie éducative appropriée et à l'aide de matériels d'apprentissage adéquats.

Pour conclure, on pourrait dire que TRUTH NOW est une organisation militante qui ne vise pas seulement à apporter un changement par le biais de l'organisation de discours, de séminaires, de conférences et de campagnes d'information. Elle veille également au respect des principes du droit international et contribue au développement de mécanismes de justice transitionnelle par le biais de la publication de rapports de recherche et d'interventions effectuées devant des organes internationaux prônant la défense des droits de l'Homme. Nous espérons que les missions et les activités entreprises par TRUTH NOW apporteront, un jour, la paix, la stabilité et la prospérité à Chypre. Parvenir à des accords politiques qui visent à respecter les droits de l'Homme et les intérêts étatiques est un engagement à long terme. Le défi de tout défenseur des droits de l'Homme est de parvenir à mettre en place une feuille de route qui vise à établir des mécanismes de justice transitionnelle où toutes les vérités sont prises en compte.

## **LE COMITÉ DE COORDINATION DES FAMILLES DE DISPARUS : UN ORGANISME ALLIÉ DU PEUPLE MAROCAIN**

L'équipe de la FEMED a récemment échangé avec deux membres du comité de coordination des familles de disparus au Maroc. Le comité est une structure militante formée dans les années quatre-vingt par les familles de victimes avec pour objectif de coordonner un ensemble d'initiatives citoyennes et parvenir à un changement socio-politique. Il est intéressant de noter que le comité de coordination est l'une des structures fondatrices du Forum marocain pour la vérité et la justice (FMVJ) créé en 1999 par différents groupes de victimes et notamment par des disparus libérés. D'une part, Abdelhak El Ouassouli, coordinateur au sein du comité, a un frère qui est disparu depuis 1984. Omar El Ouassouli était un ingénieur agronome qui avait une vision moderniste, expert et stratège ayant pour but d'imaginer les pratiques agricoles de demain et, par conséquent, d'améliorer la qualité de vie des agriculteurs et éleveurs. Les circonstances de sa disparition demeurent inconnues jusqu'à aujourd'hui. Par la suite, sa famille entame des recherches en faisant du porte-à-porte et en tentant de retracer son parcours. D'autre part, Salem Moussa, également membre du comité, a aussi un frère disparu. En effet, Abdelatif Salem était un ingénieur qui avait une vision socialiste et qui, étant proche du cercle de Lionel Jospin, travaillait avec des ingénieurs français sur des projets de modernisation informatique. Celui-ci disparaît en 1988 à Rabat, alors qu'il était en route vers l'aéroport pour ren-

trer en France. Les deux évènements cités ci-dessus diffèrent en termes de chronologie mais relèvent de la même cause. C'est pour cela qu'Abdelhak et Salem mènent une lutte commune. Ils ont tous les deux rejoint le comité de coordination pour partir à la rencontre des familles de disparus afin de mutualiser leurs efforts et rendre hommage à leurs chers frères disparus.

L'une des principales missions du comité consiste à organiser des assemblées générales réunissant les familles. Dans ce contexte-là, les bénéfices sont doubles. Il s'agit avant tout de leur donner l'opportunité de se retrouver et se soutenir, et donc de leur offrir une assistance psychologique sous la forme d'une thérapie de groupe. Par la même occasion,

cela leur permet de mettre leurs compétences au service du comité à travers l'élaboration d'une feuille de route qui vise à déterminer les champs d'intervention relatifs à leur cause. Deuxièmement, le comité contribue à la mise en place d'activités de plaidoyer devant des instances nationales et internationales et ainsi, donner un écho planétaire au thème des disparitions forcées au Maroc. Et troisièmement, l'un des buts recherchés est d'éveiller un sentiment de responsabilité pour autrui auprès de la société marocaine dans son ensemble, notamment à travers des actions militantes telles que des grèves de la faim, des manifestations ou encore des sit-in. Il est intéressant de noter que le comité s'engage également dans des initiatives multidisciplinaires.



En effet, le FMVJ a récemment demandé la création d'une nouvelle commission de vérité qui soit indépendante et efficace. Ce projet fut proposé au gouvernement avec l'aide d'associations de droits humains. De plus, le comité a récemment décidé d'organiser un sit-in de solidarité tous les deux mois à la place Maréchal à Casablanca, aussi appelée « place de la vérité ».

Concernant les progrès en matière des droits de l'Homme, la situation au Maroc demeure inchangée. Malgré l'instauration d'institutions novatrices telles que l'Instance Équité et Réconciliation (IER) ou en-

core le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH), l'État marocain continu, à travers ses organes, de bâcler le processus d'investigation relatif à la découverte de l'identité des victimes et d'empêcher l'application de normes scientifiques internationales. En effet, les instances nationales ont

pour habitude de classer les cas de disparitions forcées comme étant des cas élucidés et de demander que les corps non identifiés soient enterrés avec pour seule gravure, sur la pierre tombale, la lettre x. Les mécanismes institutionnels au Maroc ne sont donc qu'une façade politique inefficace qui néglige les besoins des familles de disparus qui se présentent sous forme de réparations individuelles et collectives. Tout d'abord, il y a un besoin de vérité qui consiste à connaître le sort de la personne disparue et donc, à mener des enquêtes scientifiques relevant du domaine de l'anthropologie médico-légale. En second lieu, il s'agit d'un besoin d'accompagnement à court et à long terme. Cela peut se présenter sous la forme d'une indemnité ou d'une prise en charge visant à améliorer la qualité de vie d'une personne comme trouver un travail pour un jeune ou fournir une pension de retraite à une personne âgée. Ensuite, les familles présentent un besoin de mémoire qui s'explique par la nécessité de pouvoir se recueillir



dans des lieux de commémoration dédiés au souvenir des disparus. Et pour finir, il existe un besoin de reconstruction qui se définit par la volonté des familles de demander une réparation matérielle.

Face à l'impunité dont jouissent les auteurs de disparitions forcées et à la volonté de ceux-ci de s'attaquer aux forces vives de la société marocaine, le comité s'incarne comme une structure militante cherchant à rétablir la vérité.

## LE CFDA : UN MOUVEMENT MUABLE FIDÈLE À DES VALEURS INTEMPORELLES

Le Collectif des Familles de Disparus en Algérie (CFDA) est né à Paris en mai 1998 par un groupe de mères de disparus dont Nasser Dutour, aujourd'hui porte-parole de l'association. Avec sa branche algérienne nommée « SOS Disparus », le CFDA poursuit le double objectif suivant : défendre le droit à la vérité et à la justice des familles de disparus et sensibiliser l'opinion publique nationale et internationale. D'un point de vue général, le collectif apporte une assistance juridique, administrative et psychologique aux familles de disparus.



En parallèle à cela, il met en place des formations dans des domaines divers et variés. Les formations légales mettent des experts et des défenseurs des droits de l'Homme en lien, afin d'échanger sur les différents mécanismes relatifs à la justice transitionnelle et au droit international. Les formations méthodologiques, quant à elles, offrent aux participants l'opportunité de perfectionner leurs compétences de communication à travers l'apprentissage de techniques de plaidoyer. Les deux types de formations citées ci-dessus ont pour but d'amener les participants à s'imprégner de la culture légale relative à la défense des droits, et prendre conscience des problématiques rencontrées par les familles de disparus dans leur quête de vérité.

En termes d'activités récentes, de nombreuses formations ont été mises en place. La dernière formation légale s'appelait « Observation des violations de droits humains ». Elle fut proposée en collaboration avec NovAct, une association partenaire espagnole qui prône l'action non-violente, par télétransmission et par l'intermédiaire de Zoom. Elle comportait deux objectifs. D'une part, le but était d'apprendre à documenter les violations des droits humains en ayant conscience de leurs impacts sociaux et psychologiques individuels et collectifs. D'autre part, l'objectif était d'apprendre à définir une stratégie d'observation, et d'intégrer le processus de surveillance et de collecte de données dans un système plus global de défense des droits humains. Les deux dernières formations dites « méthodologiques » ont eu lieu en Algérie.

L'une portait sur le montage de projet et la recherche de financement. Son objectif était d'amener les participants à comprendre les mécanismes de recherche de financement, élaborer une idée de projet en partant d'une problématique liée aux droits de l'Homme, et d'adapter leur proposition

à des canevas de bailleurs de fonds. L'autre formation était dédiée au marketing digital à destination des jeunes militants. Cette dernière comportait des sessions interactives et des travaux de groupes, ou encore des séances sur les concepts d'analyse et de sponsoring. Par ailleurs, le CFDA poursuit des actions militantes visant à mettre en lumière le phénomène des disparitions forcées auprès de la société algérienne. En effet, tous les mercredis, depuis août 1998, les familles de disparus se rassemblent devant le Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) pour faire valoir leur droit à la vérité et à la justice. Quant aux missions effectuées par SOS Disparus, qui dispose de bureaux à Alger et à Oran, elles relèvent d'un travail de documentation fait en coordination avec le siège de Paris. Dans les locaux d'Algérie, les dossiers sont constitués, les entretiens sont réalisés et les informations et fichiers (plaintes, signalements...) sont récoltés. Par la suite, le personnel basé en France est chargé de communiquer les dossiers individuels au Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires (GTDFI). De plus, le CFDA a créé une station de radio appelée la « Ra-

dio des Sans Voix » qui propose des émissions thématiques telles que « N'oublions Pas », pendant laquelle la parole est donnée aux familles de disparus. Il existe aussi une revue de presse mensuelle, écrite et orale, dirigée par Dalel Aydoun, une journaliste qui relate l'actualité en Algérie à travers une perspective socio-politique et légale. Il est d'ailleurs intéressant de noter que la station radio a récemment inauguré son studio, un lieu dédié qui réunira des invités spéciaux.

Le CFDA est une association muable qui a su s'adapter au fil des années mais qui est pourtant restée fidèle à ses valeurs humaines qui, elles, demeurent intemporelles. L'innovation technique et la transmission du savoir, par le biais de nouveaux moyens technologiques, ont transformé l'association en la rendant plus moderne et dynamique. Quant à l'essence de sa raison d'être, le collectif se veut porteur d'une vérité universelle. Une vérité qui saura défier toute impunité.

## DJAZAIROUNA, UNE ASSOCIATION AU CARREFOUR DE LA MÉMOIRE, DU FÉMINISME ET DE LA DÉRADICALISATION

Afin d'enrichir la quinzième édition de notre magazine semestriel, Madame Cherifa Kheddar nous a accordé un entretien exclusif. Mme Kheddar est présidente de Djazairouna, une association basée en Algérie à Blida plus précisément, et portée par une équipe pluridisciplinaire de militants effectuant un travail d'information, d'analyse et de débat dans le paysage médiatique algérien. Son rôle polyvalent consiste à gérer de multiples activités liées à la promotion des droits fondamentaux et au devoir de mémoire, informer l'opinion publique nationale, régionale et internationale des dangers du terrorisme islamiste et enfin, sensibiliser autrui aux violences commises à l'égard des femmes dans la sphère privée. Par conséquent, Djazairouna entreprend une série d'actions, aussi appelées « missions permanentes ».



Tout d'abord, il existe une cellule psychosociale et juridique composée d'assistantes sociales, de psychologues et de juristes chargés d'assurer l'accueil, l'écoute, l'orientation et l'accompagnement des personnes concernées, notamment les femmes et les jeunes.

L'objectif de cette cellule est de fournir aux victimes des moyens d'autonomisation en les informant des différents types de formations et d'emplois accessibles en fonction de leurs aspirations et compétences. Les thèmes abordés lors de ces formations sont la création et la gestion d'entreprise, l'étude du marché public et les stratégies commerciales. Pour veiller au bon déroulement de la prise en charge des victimes, la cellule mentionnée ci-dessus dispose d'une base de données qui sert à récolter les informations relatives aux victimes et aux crimes, telles que la date et le lieu de l'acte terroriste, sa nature (assassinat, enlèvement, séquestration, attentat...), son incidence (décès, handicap, trouble psychique...) et l'arme du crime (arme blanche, arme à feu...). Pour ce qui est de la déradicalisation des jeunes, Djazairouna a mis en place une série d'ateliers créatifs centrés sur le dessin, la lecture, l'écriture, le théâtre et la photographie.

Cette approche formative est primordiale à la réussite et à l'épanouissement de tous les Algériens et Algériennes vivant dans une société patriarcale et partiellement radicalisée.

Ensuite, Djazairouna met à la disposition du grand public un centre de documentation et de recherche qui regroupe une variété d'œuvres littéraires et d'articles de presse. Ce dernier est doté d'une bibliothèque qui accueille de jeunes chercheurs, lycéens et étudiants intéressés par le thème du terrorisme islamiste. Dans un monde où règnent l'obscurantisme et l'impunité, il est important

de veiller au maintien d'espaces culturels où les nouvelles générations ainsi que l'ensemble des membres de l'intelligentsia peuvent s'instruire

Enfin, l'association Djazairouna organise des conférences à visée thérapeutique et éducative, à destination du grand public, des victimes de terrorisme islamiste et des femmes victimes de toute forme de violence. Nommées « assises nationales de la mémoire », ces conférences présentent des sujets divers et variés par le biais d'une participation artistique multidisciplinaire réunissant des cinéastes, des écrivains, des journalistes et autres membres de la société civile. Les deux dernières conférences remontent au mois d'octobre 2021. Le 27 octobre fut projeté le film « Rachida », réalisé par Yamina Bachir-Chouikh et racontant le périple d'une jeune institutrice venant d'Alger faisant face à une bande de terroristes qui lui ordonnent de placer une bombe dans l'école où elle travaille. Le jour suivant, le 28 octobre, un atelier de lecture fut organisé en compagnie de représentants associatifs, d'étudiants et d'avocats, avec la présentation du livre « Le sourire d'un monstre » écrit par Zine Bakhouché, relatant la souffrance des victimes du terrorisme islamiste en Algérie.

Interrogée sur la situation des droits de l'Homme en Algérie, Cherifa Kheddar a exprimé son désarroi quant à la politique des autorités algériennes. D'après elle, il y a un manque de volonté politique et un mépris des victimes de la part des institutions publiques qui favorisent l'oubli au lieu de prioriser la mémoire. Elle appelle à la création d'une commission de vérité, de mémoire et de justice dont les objectifs seraient de reconnaître les victimes et d'identifier les coupables. Malgré le désintéressement de l'État vis-à-vis des victimes, Djazairouna continue d'œuvrer pour la promotion de l'éducation à travers ses diverses stratégies participatives. Pour l'association, les femmes, les hommes et les jeunes d'aujourd'hui sont les défenseurs de demain.

# ENGLISH VERSION

# DUTY OF TRUTH

## DUTY OF TRUTH

Duty of Truth is FEMED's biannual magazine. Through the activities of the organization, the news of the member associations and partners, and articles dedicated to professionals in the field of human rights, we aim to explore the main issues related to the fight against enforced disappearances in the Euro-Mediterranean region.

This fifteenth edition is devoted to forensic anthropology, its principles, and limitations. To know the fate of the disappeared, it is necessary to conduct a scientific investigation to identify the person and establish the truth. Therefore, readers can learn more about forensic methods by flipping through the pages of the magazine. Additionally, this fifteenth edition marks the inauguration of a new section, The voice of the victims, in which the FEMED interviews families and discusses their journeys in the quest for universal truth.

## EURO-MEDITERRANEAN FEDERATION AGAINST ENFORCED DISAPPEARANCES (FEMED)

**77 bis rue Robespierre – 93100 Montreuil, France**

**Phone number :** + 33 9 53 36 81 14

**Email :** [secretariat.femed@disparitions-euromed.org](mailto:secretariat.femed@disparitions-euromed.org)

**Website :** [www.disparitions-euromed.org](http://www.disparitions-euromed.org)

**Facebook :** [www.facebook.com/disparitions.euromed](https://www.facebook.com/disparitions.euromed)

**Twitter :** <https://twitter.com/Femedonline>

**Instagram :** <https://www.instagram.com/femedonline/>

## REVIEW'S COLLABORATORS:

Nassera Dutour, Rachid El Manouzi, Thoufekar Dib, Jeanne Solal, Kassandra Eser, Juliette Rémond Tiedrez, Hamdane Ahamada

## PUBLISHING DIRECTOR:

Nassera Dutour, President of the FEMED

## EDITOR-IN-CHIEF:

Thoufekar Dib, Training and Advocacy Program Officer

## GRAPHIC DESIGN AND LAYOUT:

Thoufekar Dib, Training and Advocacy Program Officer  
Jeanne Solal, Secretariat Coordinator

# TABLE OF CONTENT

## EDITORIAL

Forensic anthropology: between identity, bones, and data, a quest for truth 27

## LA PAROLE AUX EXPERTS

Paul Emanovsky, The role of forensic anthropology in upholding the rule of law 29

Mercedes Salado, The Argentine Forensic Anthropology Team : an invaluable scientific heritage 31

## FEMED'S ACTIVITIES

Study on the needs of the families 33

Seminar « Regards croisés sur la mémoire » 34

« Por Esos Ojos » with María Esther Gatti de Islas 34

Gathering in Stalingrad, Paris, to honor the memory of the disappeared 35

Conference on forensic anthropology 35

Debate between families from Algeria and Morocco 36

## THE VOICE OF THE VICTIMS

Fadwa Mahmoud, a militancy in search of truth 37

Nassera Dutour, mother of all battles 39

## NEWS FROM OUR MEMBER ASSOCIATIONS

TRUTH NOW : advocacy beyond the Green Line 41

The Coordination Committee of the families of the disappeared : an ally of the Moroccan people 43

The CFDA : a changing movement with timeless values 44

Djazairouna : an association at the crossroads of memory, feminism, and deradicalization 45

# EDITORIAL

## HOW DOES THE TRUTH-BUILDING TOOLS BENEFIT IN THE ABSENCE OF POLITICAL WILL?

The current system of global governance, composed of international institutions whose objective is the promotion of international law and human rights, and articulated by a group of countries with diverse and varied interests, carries weaknesses. There are a variety of instruments on which the families of the disappeared could rely to know the fate of the person who disappeared. However, the countries concerned, seek to wipe the slate clean by disregarding their international obligations, enacting, and imposing laws that are often amnesty laws. As Brad Adams, a member of Human Rights Watch, said, «Even when the courts show good will and make findings against the police, the army or others, there is no effective solution when the authorities refuse to collaborate». Therefore, FEMED, in its strategy of research, association building and advocacy, is trying to find solutions that would allow these countries to respond to the needs for truth and justice advocated by the families of the victims.

Forensic Anthropology in the service of transitional justice is the title of the international conference organized by FEMED on October 30 and 31, 2021. In the context of its quest for truth, FEMED has focused on the mechanisms of transitional justice, a concept that includes a total of four “essential pillars” which are the right to truth, the right to justice, the right to reparation and guarantees of non-repetition. These four pillars in turn encompass other mechanisms that could bring healing to a society devastated by years of conflict. More specifically, transitional justice mechanisms aim

*EDITORIAL REDACTED BY NASSERA DUTOUR, PRESIDENT OF FEMED.*

to formally recognize that the rights of the victims have been violated, to seek the truth and preserve memory, to provide justice to the victims, to repair the harm suffered, to punish the crimes committed and their perpetrators, and to prevent the commission of new crimes.

Forensic anthropology provides a body of scientific evidence to support the prosecution of those responsible for human rights abuses and thus, strengthen a transitional justice process. It is the science of collecting components of human remains to analyze the details of an investigation. Thus, forensic anthropology, a concept at the crossroads of science and justice, plays a decisive role in the search for truth. To carry out these practices, the forensic anthropologist goes to crime scenes to carry out investigative missions.

Forensic anthropology has made it possible on many occasions to judge individuals through the collection of scientific data. One example is Hissène Habré, a politician who ruled Chad from 1982 to 1990, before fleeing to Senegal following the overthrow of his regime. His one-party government was marked by serious human rights violations, particularly against different ethnic groups, such as mass arrests and killings. In November 2010, the Court of Justice of the Economic Community of West African States (ECOWAS) ruled that Hissène Habré should be tried through a special procedure.

**«EVEN WHEN THE COURTS SHOW GOOD WILL AND MAKE FINDINGS AGAINST THE POLICE, THE ARMY OR OTHERS, THERE IS NO EFFECTIVE SOLUTION WHEN THE AUTHORITIES REFUSE TO COLLABORATE»**

Two years later, in 2012, Senegal and the African Union signed an agreement establishing a special court, integrated into the Senegalese judicial system, called the “Extraordinary African Chambers” (EAC).

On May 30, 2016, the EAC sentenced Hissène Habré to life imprisonment. He was found guilty of crimes against humanity and war crimes. Evidence presented during the trial was provided by the Argentine Forensic Anthropology Team, which attended and participated in the trial. Forensic anthropology is a science of truth that helps to fight against impunity.

**«FORENSIC ANTHROPOLOGY HAS MADE IT POSSIBLE ON MANY OCCASIONS TO JUDGE INDIVIDUALS THROUGH THE COLLECTION OF SCIENTIFIC DATA.»**



*Conference of October 31 organized by the FEMED, in Paris, on forensic anthropology in the service of transitional justice*



# EXPERTS' INSIGHTS

## The role of forensic anthropology in upholding the rule of law

*Paul Emanovsky is the Head of the Anthropology and Archaeology Division, and Co-Coordinator of the Science and Technology Department, the International Commission on Missing Persons, The Hague, NL.*

Forensic Anthropology is the application of anthropological method and theory – particularly related to the recovery and analysis of human remains – in the context of judicial proceedings, which cover a variety of justice mechanisms and scenarios. At the Paris Peace Forum in 2018, the International Commission on Missing Persons (ICMP) presented eight principles that reflect and advance an emerging global consensus on how to address the issue of persons going missing. The Paris Principles amplify key tenets in the Declaration on the Role of the State in Addressing the Issue of Persons Missing as a Consequence of Armed Conflict and Human Rights Abuse, a document that was prepared under ICMP auspices and signed by the heads of four Western Balkans states in August 2014.

### THE PARIS PRINCIPLES HIGHLIGHT:

#### STATE RESPONSIBILITY

States bear a responsibility for ensuring lasting peace, reconciliation and social cohesion – resolving the fate of missing and disappeared persons, and protecting persons against disappearance, is an integral element in securing this objective.

#### SUBSTANTIVE RIGHTS

The right to dignity and to life, the right not to be subjected to torture or degrading treatment, the right to a family life and to privacy, and the right to recognition as a person before the law – are all invoked when a person goes missing or is a victim of enforced disappearance.

#### CAPACITIES

Investigations are credible only if they are capable of establishing the facts – adequate capacities cannot be ensured ad hoc or through philanthropy: they require official and sustained efforts and permanent provisions.

#### COOPERATION

The issue of missing persons does not respect borders: it has an international dimension – cooperation between States and with international institu-

tions is an indispensable element in effective measures to account for the missing.

#### PROCEDURAL RIGHTS

Rights have meaning only if violations and abuses are investigated. Persons who go missing or are victims of enforced disappearance are entitled to protection under the law; relatives and others close to a missing or disappeared person have the right to an effective investigation.

#### TRUTH

The right to the truth means that the circumstances of disappearances are made known – including establishing cause and manner of death in cases where the missing person is deceased.

## JUSTICE

Criminal activity is behind most disappearances – the justice system must lead efforts to investigate disappearances and prosecute those responsible.

## RULE OF LAW

Rule-of-law failures are a cause and a consequence of persons going missing or disappearing – all measures to address the issue must uphold and advance the rule-of-law.

## EACH OF THESE PRINCIPLES INTERSECTS WITH AND FORENSIC WORK AND JUDICIAL PROCESS.

ny that is a necessary and appropriate part of judicial proceedings. Any interpretation of facts must be grounded in science so that, if challenged, the basis for interpretation will be seen to be valid. And each element in the process must be communicated clearly to all stakeholders.

Over a period of 25 years, ICMP has spearheaded the effort by governments in the Western Balkans to account for 40,000 people who went missing during the conflicts of the 1990s. This effort has made it possible to identify around 75 percent of those missing persons, including 7,000 of the 8,000 men and boys who were killed in the Srebrenica Genocide. The work carried out by ICMP has been used extensively to prosecute war criminals at the International Criminal Tribunal for the Former Yugoslavia (ICTY) and in domestic courts, and ICMP experts have testified at many of these trials. The ICTY reports that 91 of the 161 people indicted were sentenced.

Processing a site of forensic interest is, by its nature, destructive: evidence can easily be destroyed in the course of recovery. Documentation of the excavation is therefore essential: it is the repository of all available facts. The forensic anthropology process must be carefully recorded through video, photography, sketches, and other means. This documentation must be done to a standard that will make it possible for a technical expert to reconstruct at a later date what has been done, to interpret the facts of the case, and to arrive at the same conclusion. Equally important, this information must be communicated in an effective and transparent manner to family members, officers of the court or justice mechanism, and the general public.

Clearly, it is important to document human remains and associated evidence (for example, personal effects, ligatures, blindfolds, projectiles, and so on). However, it is also important to make a careful record of ephemeral evidence that may be left behind, for example, from the very act of digging a grave. The tool-marks left when a grave is being dug may be used to associate that tool – and therefore its owner – with the act itself.

Forensic anthropologists work in the realm of facts and data-gathering: they interpret data and use this to offer expert opinions. In the context of missing persons investigations, forensic anthropology is one component of a larger process through which the missing can be located and identified, families can learn the fate of their loved ones, and perpetrators can be held accountable. In this last part of the process – the prosecution of perpetrators – the integrity of data management is crucial: meticulous attention to documentation and chain of custody is essential if the evidence that has been gathered is to be presented in court.

Everything the forensic anthropologist does must be able to withstand the close and rigorous scruti-

This also applies to acts of genocide and other large-scale incidents. For instance, in Bosnia and Herzegovina, at a secondary mass grave designated “Liplje 2” the marks left behind by a mechanical excavator were used to corroborate other investigatory narratives and helped to convict one of the defendants in the Srebrenica case, Radislav Krstić.

On a small scale (for example, individual missing persons cases, accidental deaths, or homicide investigations,) and on a larger scale (war, genocide, or organized crime, among others) the work of forensic anthropologists is being carried out daily in multiple contexts, making an essential contribution to the judicial process.

**« DOCUMENTATION MUST BE DONE TO A STANDARD THAT WILL MAKE IT POSSIBLE FOR A TECHNICAL EXPERT TO RECONSTRUCT, AT A LATER DATE, WHAT HAS BEEN DONE, TO INTERPRET THE FACTS OF THE CASE, AND TO ARRIVE AT THE SAME CONCLUSION. EQUALLY IMPORTANT, THIS INFORMATION MUST BE COMMUNICATED IN AN EFFECTIVE AND TRANSPARENT MANNER TO FAMILY MEMBERS, OFFICERS OF THE COURT OR JUSTICE MECHANISM, AND THE GENERAL PUBLIC »**



Illustration showing the tool-marks (furrows marked with red arrows) created by the teeth of a mechanical excavator that have left impressions in the floor (center foreground) and walls of an excavated mass grave.

Recording the ephemeral evidence associated with a site of forensic interest is an important aspect of properly processing and preserving data for use in various justice mechanisms.

## THE ARGENTINE FORENSIC ANTHROPOLOGY TEAM, AN INVALUABLE SCIENTIFIC HERITAGE

*Mercedes Salado is a forensic coordinator and member of the Argentine Forensic Anthropology Team.*

In an interview with Mercedes Salado, a forensic coordinator who is a member of the EAAF (Argentine Forensic Anthropology Team) based in Argentina, FEMED had the great opportunity to talk about the interrelation between forensic anthropology and the phenomenon of enforced disappearances. The discussion focused on the guiding principles and rules to follow when conducting a forensic anthropological investigation. Between the 1960s and the 1990s, impunity, internal conflict and authoritarian rule have resulted in human rights violations and crimes against humanity in Latin America. These included kidnapping, torture, illegal detention, and extrajudicial execution, that were committed by governments, armed groups, and militias. Consequently, in Argentina, a movement in search of truth was born, composed of victims, relatives, and human rights organizations. In this context, the EAAF was created in 1986 to help locate and identify the Argentines who had disappeared during the Dirty War period of the 1976-1983 military dictatorship.

In the first place, it is important to establish independent monitoring bodies with specialized teams who use forensic anthropology in the investigation, rather than employing local forensic institutions in which the general population has little trust. Furthermore, local forensic experts often lacked experience in the recovery and analysis of skeletal remains in an advanced state of decomposition. Therefore, it is necessary to create mechanisms that would permit archaeological searches of mass graves, by non-state bodies which would gua-

rantee the independence and transparency of the investigation. In a context of mass violence, one could suggest strengthening the state's infrastructure by re-establishing the rule of law through the creation of criminal tribunals focused on prosecuting perpetrators. Examples include the International Criminal Tribunal for Rwanda (ICTR) and the International Criminal Tribunal for the former Yugoslavia (ICTY).

Secondly, a multidisciplinary approach must be undertaken to conduct a forensic anthropological investigation without falling into the trap of prescriptions, misconceptions, and myths. In other words, one should not only apply scientific principles to specific cases, but also consider psychological, historical, and sociological variables which have an influence over the outcomes of the investigation. The first main mistake made in forensics is assuming that recovery and identification of the bodies is always possible; that science is infallible, or the process is not complex and should not result in long delays. The second one is investigating without basic knowledge of the political, cultural, and religious context. And the third one is investigating without knowledge of the local population in terms of human variability, such as using methods from other contexts without proper validation.

Finally, it is important for forensic organizations to develop methodological strategies involving the use of archeological survey techniques, and more specifically the comparison of ante-mortem (AM) and post-mortem (PM) data for identification purposes. In practice, there are two types of injuries involved in forensic pathology: ante-mortem injuries and post-mortem injuries. On the one hand,

post-mortem refers to a forensic investigation of the cause of death, conducted after the occurrence of the death. On the other hand, ante-mortem refers to events occurring prior to death. Additionally, a genetic databank must be set up and include the genetic profiles of bone remains and reference samples from the victims' family members. Thus, a digital archiving system that contains adequate analysis and assessment tools, provides forensic experts with a coherent overview of the different cases in which they are involved.

The Argentine Forensic Anthropology Team works hard to meet the needs of the families and advance the quest for truth. It also deploys groups of specialists in Africa, Southeast Asia, and the Middle East, to train locals in the use of forensic materials. Transitional justice mechanisms are important to help societies across the globe move from a state of war to a state of peace. Ending human rights violations, such as enforced disappearances, requires the involvement of experts who use a variety of methods and procedures coming from different disciplines.



*Photo of the Museum Malvinas e Islas del Pacifico Sur. The Argentine team of forensic anthropology allowed the identification of the soldtas buried in the Malvinas Islands.*

# FEMED'S ACTIVITIES

## STUDY ON THE NEEDS OF THE FAMILIES

In 2021, FEMED conducted a study on the needs and rights of the families of the disappeared in seven countries of the Euro-Mediterranean region. The countries are Morocco, Algeria, Egypt, Lebanon, Syria, and Iraq. The main objectives of this study for FEMED are very diverse. Firstly, the goal is to identify the needs and priorities of the families in each country, to then establish a monitoring plan that includes all the necessary information regarding each of the contexts explored.

Secondly, the study provides the FEMED with a baseline for managing future developments in relation to the fight against enforced disappearances. Thirdly, the aim is also to help FEMED determine its strategies, as well as the different topics and phenomena it wants to document. These include mass graves, exhumations, and the pursuit of scientific methods of identification. Finally, the study provided data that will enable FEMED to make targeted choices about its own role in relation to the strengthening of its members and implement them. Despite the difficulties encountered in the field of enforced disappearances, this study has helped develop the strategic thinking of FEMED, which now has the mission of setting up developmental monitoring in each of the countries studied.



## SEMINAR « REGARDS CROISÉS SUR LA MÉMOIRE »

The seminar “Regards croisés sur la mémoire” was held on June 26, 2021 and focused on memory and its role in transitional justice in Algeria, Morocco, Tunisia, and Argentina. On this occasion, FEMED brought members of civil society and people from the institutional side together. The main idea of this activity was to open a debate on memory issues through a comparative approach, based on the work done by states and associations around the world. It was also an opportunity to raise public awareness of the essential

La FEMED vous présente sa conférence

**REGARDS CROISÉS**  
SUR LA  
**MÉMOIRE**

*Tunisie, Maroc, Algérie & Argentine*



**SAMEDI 26 JUIN 2021** **14H-18H**  
SUR ZOOM

[HTTPS://ZOOM.US/J/99878912816](https://zoom.us/j/99878912816)

role played by the promotion and preservation of memory, to avoid the repetition of crimes committed in the past. Additionally, the seminar allowed the strengthening of the links between FEMED and its partners through intercultural and inter-associative exchanges. It was also an opportunity to make the representatives of official bodies aware of the realities experienced by the victims of enforced disappearances. Participants included Karima Direche, historian, and director of research at the CNRS, Adnane Bouchaid, a lawyer at the Court of Algiers, president of the association SOMOUD, Messaoud Romdhani, member of the Euro-Med Law network and Lorena Battistiol, member of Sitos y Espacios de la Memoria.

### « POR ESOS OJOS » WITH MARÍA ESTHER GATTI DE ISLAS

On the occasion of the International Day of the Victims of Enforced Disappearance, the Collectif des familles de disparus de Paris, of which the FEMED is a member, organized, on September 3, 2021, a screening-debate at the Centre International de la Culture Populaire de Paris (CICP). The documentary “Por Esos Ojos” (“For those eyes”) by Gonzalo Arijón and Virginia Martínez talks about the story of Mariana Zaffaroni, a woman detained in Buenos Aires in 1976 at the age of eighteen months, with her two parents, two Uruguayan activists who have since disappeared. Additionally, it deals with the struggle of María Esther Gatti de Islas to find her little daughter Mariana, who was appropriated by a couple close to the repressors.



The screening of the documentary was followed by testimonies and interventions, including that of Emmanuelle Decaux, the director of the documentary and former president of the United Nations Committee against Enforced Disappearances.

## GATHERING IN STALINGRAD, PARIS, TO HONOR THE MEMORY OF THE DISAP-



Also in the context of the International Day of the Victims of Enforced Disappearances, a commemorative event was organized on September 4, 2021 by the Collective of Associations Fighting against Enforced Disappearances, which includes several organizations. Among them were FEMED, the CFDA, as well as other international organizations such as the Collective Paris Ayotzinapa, the Association Française d'Amitié et de Solidarité avec les Peuples d'Afrique (AFASPA) and the Association des Parents et Amis de Disparus

au Maroc (APADM). The gathering was held at Place Stalingrad in Paris, where tents were set up to host photo exhibitions tracing the journey of families from Africa, the Middle East, and Latin America. At the same time, documentaries were shown, with a talk between each projection, allowing families and former political prisoners to share their experience.

## CONFERENCE ON FORENSIC ANTHROPOLOGY





On October 30 and 31, 2021, FEMED organized in Paris an international conference called “Forensic Anthropology in the service of Transitional Justice” which brought together, on the one hand, experts in transitional justice and forensic anthropology and, on the other hand, representatives of FEMED member associations.

Among the guests were prestigious personalities such as Mercedes Salado, member of the Argentine Forensic Anthropology Team, and Sandra Sostaric, forensic coordinator at the International Commission on Missing Persons (ICMP). The main objective of the conference was to contribute to the transfer of knowledge and expertise on two interrelated sub-topics: transitional justice and the identification of missing persons through forensic anthropology. Additionally, FEMED research assistants, deployed in Algeria, Egypt, Iraq, Lebanon, Libya, Morocco, and Syria, presented their work. Finally, the exchanges also focused on the needs of the families and the experiences of each country in relation to the quest for truth, justice, and reparation, always in relation to forensic anthropology and transitional justice.

## DEBATE BETWEEN FAMILIES FROM ALGERIA AND MOROCCO

On December 11, 2021, an online debate was organized between Algerian and Moroccan families, via the Internet platforms of Horra Press. This online debate was moderated by Mezziane Abane and Lila Mokri, two Algerian journalists, and included well-known personalities in the field of enforced disappearances such as Nassera Dutour and Rachid El Manouzi.

Each participant testified about his or her journey by sharing specific experiences about administrative negligence, for example, and the contempt of public institutions, when it comes to human rights violations.

Today, thanks to new technologies, it is possible to bring together victims located in different countries, remotely and in real time,

to give them a voice. This type of debate has a cathartic value and could be defined as “an exchange of memories” through which the families manage to convert their emotional weight into a new and productive strength.



# THE VOICE OF THE VICTIMS

## FADWA MAHMOUD, A MILITANCY IN SEARCH OF TRUTH

*Fadwa Mahmoud is a human rights activist who aims to defend the victims of enforced disappearances in Syria. In the aftermath of her husband and son's arbitrary arrest by the Syrian intelligence services in 2012, Fadwa initiated an advocacy movement in 2017 called "Families for Freedom", made up of families and which aim is to know the fate and whereabouts of the victims.*



*Families for Freedom demonstration, Berlin, 2017. Fadwa Mahmoud is in the front row, 2nd from left.*

It all started in 2012, almost a year after the Syrian conflict began. Fadwa's husband, Mister Abdel-Aziz Al Khayer, and her son, Maher, were arrested and detained by the secret services, commonly referred to as mukhabarat, at Damascus International Airport. Despite his unifying role in the country, Mister Al Khayer was considered a threat to the Syrian government. He was a member of the coordination committee which aims at unifying all the opposition factions in Syria. He would also publish press releases and reports about principles of non-violence and against foreign intervention in Syria. He also maintained a close relationship with the representatives of Western and non-Western countries. His strategy was to convince Bashar Al Assad's allies to stop their support and prevent him from bombing rebel-held areas.

According to Fadwa Mahmoud, the Syrian government is worried about the emergence of a free will within Syrian society, defined as all the actions undertaken by opponents to promote human rights in the country. Enforced disappearances will last for many years to come due to various factors which contribute to the maintenance of an anarchic environment. Firstly, the regional organizations and countries in the Middle East use the concept of human rights as a pretext to pursue their own ideological and geopolitical objectives. On the one hand, the Arab League failed in defending the rights of Syrians, despite the economic sanctions it imposed upon Bashar Al Assad's government. On the other hand, the countries that were supposedly

**«the Syrian government is worried about the emergence of a free will within Syrian society, defined as all the actions undertaken by opponents to promote human rights in the country»**

close to the Syrian opposition such as Saudi Arabia, Qatar, and Turkey, exploited the Syrian Revolution to expand their influence throughout the region. Arab Peninsula countries funded and armed militia in Syria to export Wahabism.

Additionally, Turkey launched several military operations in northern Syria under the pretext of combating terrorism and providing Syrians with humanitarian assistance. It now occupies the areas previously controlled by the Kurds, to prevent them from establishing their own state, Kurdistan, perceived by the Turkish government as a threat to its national security. Secondly, in relation to the Syrian context, enforced disappearances are committed by national actors from different sides, including people who support

Assad and members of Syria's armed opposition. It is also worth noting that the chabiha, which are mafia gangs managed by Assad's relatives, play an important role in the phenomenon of enforced disappearances, making Syrians targets of kidnapping for ransom.

The anarchic situation described above has led to an environment characterized by impunity, where the law of the jungle prevails. With her movement, Fadwa Mahmoud seeks to defend her people and hopes to assist all Syrians regardless of their political beliefs. One of her most recent achievements was the advocacy mission she undertook in collaboration with other Syrian families before the Security Council in Damascus. Over the years, Fadwa's thirst for truth turned into a thirst for justice vis-à-vis her country, Syria, and the Syrian people.

## NASSERA DUTOUR, MÈRE DE TOUTES LES BATAILLES

*Nassera Dutour est présidente de la FEMED et du Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie (CFDA), association membre de la FEMED.*

January 30, 2022, marks the twenty-fifth anniversary of Amine's death, the son of Nassera Dutour, an emblematic figure in the struggle against enforced disappearances and president of two organizations, CFDA and FEMED. This article is an opportunity for us to focus on the events that marked Nassera's life and to learn more about her struggle. In January 1997, Amine Amrouche, a twenty-one-year-old Algerian man, suddenly disappears. He was an apprentice working for a woodcarving company. After several visa applications, all of which were refused, he decided to take charge of his life until he could join his mother in France. The call Nassera received after her son's disappearance changed her whole life. On January 30, 1997, the phone rang. "Amine has disappeared", her brother said. She wanted to take the first flight to Algeria, but her brother tried to reassure her by asking her to stay in France for now and that he will try to find him.

A week later, there was still no news of Amine. Unable to hold out any longer, Nassera went to Algeria. As soon as she arrived, she went to the police station to find out the results of the complaint that had been filed by her family earlier. But the police officers told her that Amine's file was lost, and they needed administrative documents such as Amine's birth certificate and additional photos. At first, Nassera thought that Amine had been arrested because he had not completed his military service. So, she went to the recruitment office in charge of the military services issues. After consulting the file, the personnel told her that Amine was not declared as an insubordinate. In parallel to the investigation procedure carried out by the national police, Nassera began an independent search alongside her family by going to all police stations, morgues, and hospitals. She discovered that Amine's disappearance coincided with a period during which there was a massive wave of arrests following an attack against the prefect of Algiers. In this context of civil war between government forces and Islamist fighters linked to the Islamic Salvation Front, the state had instituted a state of emergency, giving public institutions territorial jurisdiction to deport any suspect to remote and mysterious places of detention.



During her journey, Nassera was directed by different persons to various institutions. On the one hand, she went to the Château Neuf headquarters, famous for the torture practices it conducts, to meet an individual who's close to the commissioner. However, after one meeting, the man vanished. On the other hand, she contacted her former trade unionist comrades with whom she had maintained a professional and friendly relationship when she lived in Algeria. Thanks to them, she was put in contact with the brother of an army commander who promised to find her son. A week later, this same person reassured her. "We now know where your son is", he told Nassera. But after some delays, nothing happened. When Nassera saw this person again, he vanished in the same way as the first individual she met, did. The challenges Nassera faced while searching for Amine reflect the policy of the Algerian authorities to cover the tracks of the disappeared to prevent their families from discovering the truth. In addition, she was confronted with a completely dehumanized society where torture had become commonplace, and with individuals whose speech was barbaric and beyond comprehension. This caused her to suffer from anxiety, without forgetting the fact that her mental health deteriorated as the days passed. As with Amine, she was not granted a French visa until she got the phone number of a professional who works at the Ministry of Foreign Affairs in Nantes. Given that the conversation was cold, Nasse-

ra threatened to commit suicide by denouncing France's negligence in this matter. Later, she finally could obtain a visa for Amine and returned to France six months later. Once she had recovered from these periods of extreme turmoil, she decided to get back on her feet and lead a relentless struggle to find all the persons who have disappeared in Algeria and in the world. She contacted other families of disappeared persons to unite around a common goal and advance their quest for truth and justice. Nassera founded two organizations dedicated to the fight against enforced disappearances. On the one hand, the CFDA, created in 1998, aims to shed light on the fate of the disappeared, to guide their families in their administrative and legal procedures, to raise awareness of national and international public opinion, to train and form the families, and finally, to help victims by all means.

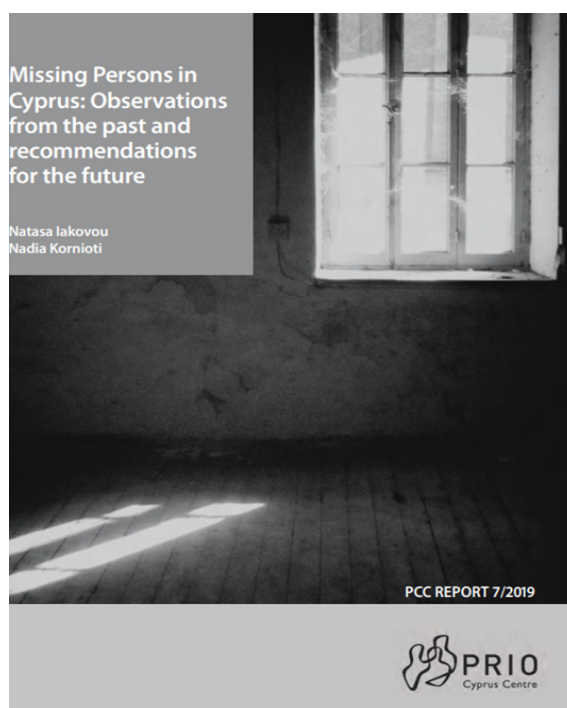
On the other hand, the FEMED, created in 2007, advocates for an end to enforced disappearances in the Euro-Mediterranean region through the capacity building of its member associations, advocacy and awareness raising, and legal training for the families of the disappeared. Nassera's wisdom and determination, which are now passed on from generation to generation thanks to the maintenance of the organizations she leads, are an inspiration to us, ordinary people, and professionals. Nassera's name comes from the root *رصد* which means "victory" in Arabic. Therefore, Nassera, mother of all battles, always emerges stronger and victorious from all the problems she encounters.

# NEWS FROM OUR MEMBER ASSOCIATIONS

## TRUTH NOW : ADVOCACY BEYOND THE GREEN LINE

TRUTH NOW is a nongovernmental organization which was founded in 2007 by a group of lawyers in Cyprus. It seeks to ascertain the fate of the persons who went missing during the inter-communal troubles between the Greek Cypriots and the Turkish Cypriots from the sixties until the seventies, and during the Turkish invasion of 1974.

Just to put it into context, for the readers who aren't familiar with the Cyprus conflict, the island gained independence from the British in 1960 following the armed struggle for independence waged by the National Organization of Cypriot Fighters. Subsequently, a constitution was adopted, thus creating a power-sharing system between the Greek Cypriots and the Turkish Cypriots. However, both sides adhered strongly to their ethnic identities and no mechanisms were put in place to encourage the emergence of a Cypriot identity distinct from ethnicity. In 1974, the Greek army staged a coup against Makarios III and replaced him with the pro-Enosis nationalist Nikos Sampson. Enosis refers to the movement led by Greek communities living outside Greece and advocating the incorporation of the regions they inhabit into the Greek state. Perceiving the coup as Greece's attempt to incorporate the island, Turkey launched a military invasion to defend the territory held by the Turkish-speaking minority. These developments have given birth to a wave of human rights atrocities, perpetrated by both sides against each other.



Additionally, the island got split into two parts with two different governments and a "Green Line" controlled by UN peacekeepers. Up until today, there are still issues that need to be worked on. Despite the creation of legal mechanisms, the lack of cooperation between the two sides has rendered transitional justice processes inefficient.

In this context, TRUTH NOW aims to conduct documentation work about human rights violation in relation to missing and disappeared persons. Additionally, its members advocate

for the families' rights to the truth through advocacy-related missions whose primary objective is to provide them with reparations and guarantees of non-repetition. They often intervene before the Committee of Ministers of the Council of Europe to advance a series of recommendations. The last intervention was about the Varnava Case, which refers to the disappearance of nine Cypriot nationals and highlights the role of Turkey in the human rights violations that have been committed. But more significant is the publication of a report called "Missing persons in Cyprus: observations from the past and recommendations for the future". The ultimate purpose of this study is to explore the early initiatives and the present developments regarding the issue of missing persons in Cyprus.

It focuses on the roots of the issues surrounding this topic, the emerging historical memory and the subsequent trauma and mistrust. Finally, and most importantly, Natasa Iakovou and Nadia Kornioti, the report's authors, seek to develop recommendations for a coherent and sustainable long-term policy aimed at establishing the truth with respect to the missing persons in Cyprus.

Firstly, it appears that currently there is no suitable structure in place to guarantee the social right to know as well as the duty of the State to remember, and the relevant authorities do not appear willing to cooperate to this effect. Indeed, both sides of the island choose to disclose and share the information that best suits their interests. To challenge the prevalent portrayals mainly put forth through political propaganda, the report recommends that all parties and authorities concerned should unite and create an archiving system that is transparent and accessible.

Secondly, it is noted that the Committee on Missing Persons (CMP) – an investigatory

body for the tracing of an accounting for missing persons established in a joint decision of the representatives of the two communities in 1981 – does not investigate, establish the cause of death or attribute responsibility, nor does it enjoy unhindered access throughout the island. The report recommends that the work of the CMP is supported and supplemented with other mechanisms, each with a clear and comprehensive mandate. Furthermore, given the fact that the investigation into the Greek Cypriot missing persons appears to be pursued by the Turkish Cypriot authorities and the investigation of the Turkish Cypriot missing persons by the Greek Cypriot authorities, the authors call for the establishment of an independent investigatory body.

Thirdly, to ensure that the victims are provided with the right to reparation, the report recommends that the families, civil society, and official authorities should engage in a constructive dialogue, since this will generate a demand for accountability for previous state' actions and inactions. Concerning the right to remembrance, the involved parties should be pressured to formally recognize their responsibilities with official declarations and public apologies to restore the dignity of the victims.

Finally, the report claims that the two populations in Cyprus have avoided confronting their shared history. Consequently, the memory of the past violence can be a source of hate and feelings of revenge. To remedy the situation, it is recommended that the educational system on both sides of the divide address the issue from an educational perspective using manuals and teaching-learning materials.

To conclude, one could say that TRUTH NOW is a militant organization which does not only aim at making a change through the organization of speeches, seminars, conferences, and informational campaigns. It also ensures compliance with the principles of international law and contributes to the de-

velopment of transitional justice mechanisms through the publication of research reports as well as through interventions before international human rights bodies.

We hope that the missions and activities undertaken by TRUTH NOW will one day finally bring peace, stability, and prosperity, to Cyprus. Reaching political agreements which aim to respect human rights is a long-term commitment. This is where the challenge lies for human rights advocates: establishing transitional justice mechanisms where all truths are considered.

## THE COORDINATION COMMITTEE OF THE FAMILIES OF THE DISAPPEARED : AN ALLY OF THE MOROCCON PEOPLE

The FEMED team recently spoke with two members of the Coordination Committee of the families of the disappeared in Morocco. The committee is a militant structure formed in the 1980s by the families of victims, of which the

objective is to coordinate a set of citizen initiatives and achieve socio-political change. It is worth noting that the Coordination Committee is one of the founding structures of the Moroccan Forum for Truth and Justice created in 1999 by different groups of victims. On

the one hand, Abdelhak El Ouassouli, a member of the committee, has a brother who has been missing since 1984. Omar El Ouassouli was an agricultural engineer with a modernist vision, an expert, and a strategist whose aim was to elaborate agricultural practices and improve the living conditions of farmers. The circumstances of his disappearance remain unknown to this day. Subsequently, his family began a search by going door to door. On the other hand, Salem Moussa, another member of the

committee, also has a missing brother. Indeed, Abdelatif Salem was an engineer who had a socialist vision and who, being close to Lionel Jospin's circle, worked with French engineers on computer modernization projects. He disappeared in 1988 in Rabat, while on his way to the airport to return to France. The two events



mentioned above differ in terms of chronology but share a common element: they were both victims of an enforced disappearance. Therefore, Abdelhak and Salem are leading the same struggle. They both joined the Coordination Committee to meet the families of the disappeared to pool

their efforts and pay tribute to their missing brothers. One of the main tasks of the Coordination Committee is to organize general assemblies that bring victims and families together. In this context, the benefits are twofold. First, it gives them the opportunity to unite and support each other. This is a form of psychological assistance and more specifically, a group therapy. At the same time, it allows them to put their skills at the service of the committee and develop a roadmap that aims to determine the fields of intervention. Secondly, the committee contributes to the setting up of advocacy activities before national and international bodies and thus, give a global echo to the phenomenon of enforced disappearances in Morocco. And thirdly, one of the committee's goals is to awaken a sense



of responsibility and awareness within the Moroccan society, notably through militant actions such as hunger strikes, demonstrations, and sit-ins. Interestingly, the committee is also engaging in multidisciplinary initiatives. Indeed, the Moroccan Forum for Truth and Justice recently called for the creation of a new, independent, and effective truth commission. This project, in which the committee participated, was proposed to the government with the help of human rights associations. In addition, the committee recently decided to organize a solidarity sit-in every two months at Place Maréchal in Casablanca.

The situation in Morocco remains unchanged in terms of progress made in the area of human rights. Despite the establishment of innovative institutions such as the Equity and Reconciliation Commission and the National Council for Human Rights, the Moroccan state continues, through its bodies, to botch investigation processes and prevent the enforcement of international scientific standards in cases of disappearance.

## LE CFDA : UN MOUVEMENT MUABLE FIDÈLE À DES VALEURS INTEMPORELLES

The CFDA («Collectif des Familles de Disparus en Algérie») is an organization created in Paris in May 1998 by mothers of disappeared persons, including Nassera Dutour, the association's spokeswoman. With its Algerian branch, «SOS Disparus», the CFDA has a dual objective: defend the victims' right to the truth and raise national and international public awareness about the phenomenon of enforced disappearances. The CFDA provides the families with legal, administrative, and psychological



assistance. At the same time, it organizes training sessions in various fields. On the one hand, legal training sessions bring experts and human rights defenders together to exchange on the different mechanisms related to transitional justice and international law. Methodological training sessions, on the other hand, offer individuals the opportunity to improve their communication and advocacy skills. The two types of training mentioned above are designed to help participants become familiar with the legal culture involved in the promotion of human rights and to become aware of the obstacles the families face in their quest for truth.

In terms of recent activities, many trainings have been implemented. The last legal training was called «Observation of human rights violations». It was proposed in collaboration with NovAct, a partner association based in Spain, which promotes non-violent action, and it had two objectives.

On the one hand, the aim was to learn how to document human rights abuses and explain the extent to which violations have social and psychological impacts, both on an individual and col-

lective scale. On the other hand, the goal was to learn how to develop a compliance strategy and integrate a monitoring and data collection process into a global system that promotes human rights. The last two methodological trainings took place in Algeria. One of the workshops dealt with project management and fundraising. The other included interactive sessions and group work.

Additionally, the CFDA continues to carry out militant actions aimed at shedding light on the phenomenon of enforced disappearances. In fact, every Wednesday since August 1998, victims and families gather in front of the National Council for Human Rights to assert their rights to justice and truth. Concerning the missions carried out by SOS Disparus, which has offices in Algiers and Oran, they reflect a documentation work done in coordination with the CFDA's headquarters in Paris. In the Algerian offices, files are drafted, interviews are conducted and the information, collected. Subsequently, the staff based in Paris is responsible for communicating individual cases of enforced disappearances to the Working Group on Enforced or Involuntary Disappearances (WGEID). The CFDA has also created a radio station called "Radio des Sans Voix" which broadcasts thematic programs such as "N'oublions Pas" ("Let's not Forget"), during which the families are given the opportunity to talk about and share their past experiences. There is also a monthly press review directed by Dalel Aydoun, a journalist who reports on current events in Algeria with a socio-political and legal perspective. It is interesting to note that the radio station recently inaugurated a studio, a dedicated space in which special guests will be welcomed.

The CFDA is a changing movement with timeless values that could adapt over the years. Technical innovation and the transmission of knowledge, through new technological means, have transformed the organization by making it modern and dynamic. As for the essence of its *raison d'être*, the CFDA advocates the principle of universal truth. A truth that defies all impunity.

## **DJAZAIROUNA : AN ASSOCIATION AT THE CROSSROADS OF MEMORY, FEMINISM, AND DERADICALIZATION**

To enrich the fifteenth edition of our biannual magazine, *Duty of Truth*, Mrs. Cherifa Kheddar granted us an exclusive interview. Mrs. Kheddar is the president of Djazairouna, an association based in Blida, Algeria, and managed by a multidisciplinary team of activists carrying out a work of information, analysis, and debate in the Algerian media landscape.

Cherifa has a multi-faceted role which consists of managing multiple activities related to the promotion of fundamental rights and the duty of remembrance, informing national, regional, and international public opinion of the dangers of Islamist terrorism, and finally, raising awareness of violence committed against women in the private sphere. Therefore,



Djazairouna undertakes a series of actions, also called “permanent missions”. First of all, there is a psychological and legal unit made up of social workers, psychologists, and lawyers responsible for receiving, guiding, and listening to people, including women and students. The objective of this unit is to provide victims with means of empowerment by informing them about the different types of training and jobs available depending on their aspirations and skills. The topics covered during these trainings are business creation and management, public market research and business strategies. To ensure the assistance of victims, there’s a database that serves to collect information on victims and crimes, such as the date and location of the terrorist act, its nature, impact, and the weapon of the crime. As for the deradicalization of young people, Djazairouna has set up a series of creative workshops centered on drawing, reading, writing, theater and photography. This formative approach is essential to the success and development of all Algerian men and women living in a patriarchal and partially radicalized society.

Secondly, Djazairouna offers the public an access to a documentation and research center that includes a variety of literary work and press articles. The latter is equipped with a library that welcomes young researchers, high school and university students who are interested in the theme of Islamist terrorism. In a world where obscurantism and impunity reign, it is important to ensure the main-

tenance of cultural spaces where the new generations as well as all members of the intelligentsia can learn, read, create, and develop peacefully.

Finally, Djazairouna organizes conferences with therapeutic and educational purposes, aimed at the public, victims of Islamist terrorism and women victims of all forms of violence. Called “national conferences of memory”, these conferences present various topics through a multidisciplinary, participative, and artistic approach involving filmmakers, writers, journalists, and other members of civil society. The last two conferences were held in October 2021. On October 27, the movie “Rachida”, directed by Yamina Bashir-Chouikh, was screened. It talks about the story of a young teacher from Algiers who faces a gang of terrorists forcing her to place a bomb in the school in which she works. The next day, October 28, a reading workshop was organized with representatives of associations, students, and lawyers, with the presentation of a book called “The smile of a monster”, written by Zine Bakhouché, which talks about the suffering of victims of Islamist terrorism in Algeria. When asked about the human rights situation in Algeria, Cherifa Kheddar expressed her dismay about the policies undertaken by the Algerian authorities. According to her, there’s a lack of political will and a disregard for the victims by public institutions which favor forgetting instead of prioritizing memory. She calls for the creation of a commission of truth, memory, and justice whose objectives would be to recognize the victims and identify the perpetrators. Despite the government’s disinterest of the victims, Djazairouna continues to work for the promotion of education through various participatory strategies. For the association, the women, men, and youth of today are the human rights defenders of tomorrow.

